

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : Claude Evard, chemin de Vervas 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Pärli AG, Rue Johann-Renfer 4, 2504 Biemme

Emplacement : Parcelle 735, Chemin de Vervas 2, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Percements dans la façade

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 4 septembre 2026 au 5 octobre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 4 septembre 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Service de l'énergie, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 255, au lieu-dit : « Rue du Tempé 1 », commune de La Neuveville.

Projet : suppression de l'ancrage existant soutenant l'éclairage public de la route cantonale et réalisation d'un nouvel ancrage en façade du bâtiment N° 1 pour remplacer le filin qui supportera le nouveau luminaire LED.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Zone de protection : périmètre de protection archéologique.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement depuis le 24.11.2003 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Service de l'énergie, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 218, au lieu-dit : « Rue du Faubourg 2 », commune de La Neuveville.

Projet : suppression de l'ancrage existant soutenant l'éclairage public de la route cantonale et réalisation d'un nouvel ancrage en façade du

bâtiment N° 2 pour remplacer le filin qui supportera le nouveau luminaire LED.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Zone de protection : périmètre de protection archéologique.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Service de l'énergie, Route du Vignoble 21, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelles N°s 34, 395 et 3346, au lieu-dit : « Grand-Rue 6 », commune de La Neuveville.

Projet : suppression de l'ancrage existant soutenant l'éclairage public de la route cantonale et réalisation de deux nouveaux ancrages en façade du bâtiment N° 6 pour remplacer le filin qui supportera le nouveau luminaire LED.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 août 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : CAPSA Camille Piquerez, Chemin des Oeuchettes 5, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Planair, Le Crêt 108a, 2314 La Sagne

Emplacement : Parcelle 478, Chemin des Oeuchettes 5, 2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Les Oeuchettes»

Zone protégée : Plan d'alignement secteur «Ouest»

Zone polluée

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation d'échangeurs de chaleur en toiture

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 28 août 2026 au 28 septembre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de

la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Récolte des déchets spéciaux

Peintures, cosmétiques, produits de nettoyage, la liste des déchets spéciaux est longue. S'ils ne sont pas éliminés de manière appropriée, les déchets spéciaux peuvent causer des dommages considérables à l'environnement et sont également dangereux pour les humains. Ces déchets ne sont pas repris à la déchetterie communale.

Afin d'en assurer l'élimination adéquate, la Municipalité de La Neuveville organise une matinée de ramassage sur le parking de la Déchetterie.

Les déchets spéciaux pourront être remis à l'entreprise spécialisée contre paiement

samedi 19 septembre 2026

CHF 5.- par kilo

(CHF 40.- par kilo pour le mercure)

Sont admis :

Laques, cosmétiques, produits de nettoyage, détachants, nettoyeurs WC, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides, produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure, solvants, nettoyeurs pour pinceaux, diluants, alcool à brûler, antigel, antirouille, peintures, vernis, lessives, colles, déchets chimiques inconnus

Ce à quoi vous devez faire attention lors du tri, de la collecte et du retour :

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques, ou faites-le dans tous les cas avec modération.

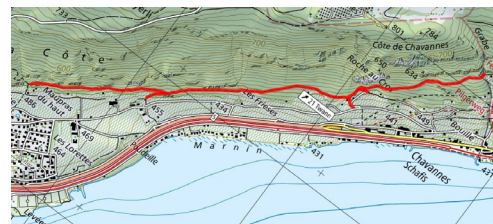
Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Chemin des Pèlerins – Accès interdit

En raison de la sécheresse, plusieurs arbres sont morts ou déstabilisés le long du chemin des Pèlerins, entre Maupras du Haut et Festi. Cette situation présente un risque important de chute de branches et d'arbres.

L'accès au chemin des Pèlerins est interdit jusqu'à nouvel avis, y compris aux piétons et aux cyclistes, dans l'attente de la réalisation des travaux de sécurisation.



Nous vous remercions de respecter la signalisation en place.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Restrictions de circulation – Fête du Vin 2026 - 11, 12 et 13 septembre 2026

Afin de permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos sur la place du Marché.

Périodes et secteurs concernés

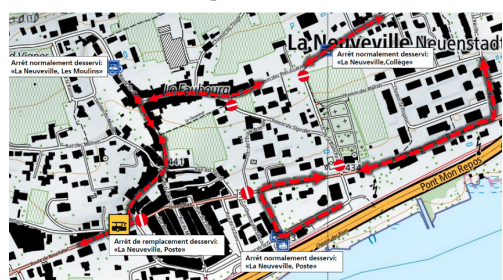
Du lundi 7 septembre au lundi 14 septembre 2026 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation, de même que les places de la Liberté et du Marché.

Durant la manifestation (11 au 13 septembre), la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de la Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, tout comme le chemin de la Blanche-Église.

Comme l'an passé, un sens de circulation particulier sera instauré avec une signalisation adaptée, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à suivre attentivement les déviations indiquées.

Arrêts de bus

Concernant les cars postaux de la ligne 132, du vendredi 11 septembre 2026 à 8h00 au dimanche 13 septembre 2026 à 23h00, l'arrêt habituel sera déplacé à la route de Neuchâtel, devant la banque Raiffeisen. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au numéro : 058 386 47 93 ou à l'adresse mail : infrastrukturbern@postauto.ch.



Veuillez prendre note que durant le cortège, le trafic des cars postaux sera perturbé.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins – dimanche 13 septembre 2026 à 14.30 h

1^{ère} boucle : ch. des Prés-Guëtins – rue du Faubourg – rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – Pl. de La Gare.

2^e boucle : Pl. de La Gare – pl. du Marché – rue du Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 13 septembre 2026 à 23 h.

Ces mesures permettront à chacune et chacun de profiter pleinement de la Fête du Vin dans les meilleures conditions de sécurité et de convivialité. Nous remercions chaleureusement toutes et tous pour votre collaboration et votre compréhension.

La Police Administrative

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 24 juin 2026, tenue dès 18h30 au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Fabian Teutsch

Procès-verbal : M^{me} Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. F. Teutsch, président, PLR : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la chancellerie, la presse ainsi que la population présente à cette séance. Puis, il déclare : « C'est avec un grand plaisir que j'ouvre cette séance du Conseil général en ce 24 juin.

Avant d'entamer nos travaux, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à deux personnes qui rejoignent aujourd'hui notre assemblée. Tout d'abord, M. Gianpaolo Migliorini, qui reprendra dès cet été la fonction de Chancelier communal en succédant à M. Vladimir Carbone. Bien qu'il n'ait pas encore officiellement pris ses fonctions, il participe ce soir à sa première séance du Conseil général. Nous lui adressons nos plus cordiales salutations et lui souhaitons plein succès dans les responsabilités qui l'attendent. Nous avons également le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein de notre Conseil général. Suite au départ de M. Jean-Claude Zuberbühler, du parti des Verts, M. Nicolas Arizzi rejoint notre assemblée. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de son mandat au service de notre commune. Je tiens également à adresser mes plus sincères félicitations à toutes les Neuvevilloises et à tous les Neuvevillois qui ont été élus cette année au Grand Conseil bernois ainsi qu'au Conseil du Jura bernois. Leur élection témoigne de la confiance qui leur a été accordée par les électrices et les électeurs, mais aussi du dynamisme et de l'engagement de notre commune dans la vie politique régionale et cantonale. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités et espérons qu'ils sauront porter avec conviction les intérêts de La Neuveville et de notre région au sein de ces importantes institutions. Je profite également de cette introduction pour vous remercier d'avoir accepté d'avancer le début de notre séance d'une heure. Cette adaptation n'est pas sans raison. D'une part, plusieurs passionnés de football siègent parmi nous et pourront ainsi suivre la suite des événements sportifs de la soirée. D'autre part, nous aurons l'occasion, au terme de nos travaux, de marquer un moment particulier et de rendre hommage à une personne qui a consacré de nombreuses années au service de notre collectivité. J'aurai le plaisir d'y revenir en fin de séance. L'ordre du jour qui nous attend ce soir comporte 23 points. Je me réjouis de pouvoir les traiter avec vous dans un esprit constructif et serein. Sur ces mots, je cède maintenant la parole à notre chancelier pour procéder à l'appel. »

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 25 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR) : M^{mes} Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Bucciarelli Sophie, Känel Céline

MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain

Parti Libéral-Radical (PLR) : M^{mes} Aeschlimann-Blaser Karin, Gurtner Rebekka, Voumard Alicia

MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Mueller Daniel, Niederer Julien

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) : M^{mes} Brazier Caroline, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts) : M^{mes} Maillat Fanny, Mamie Sabine, Spart Marjorie, Staub Caroline

MM. Arizzi Nicolas, Mamie Richard

Union démocratique du centre (UDC) : M. Gutmann Anton Tony

Excusé-e-s : M^{mes} Cosandier Gertrud (UDC), Eusebio Veronica (PLR), Krieg Caroline (PLR), Roux Jocelyne (PSN)

MM. Andrey Charly (PLR), Kurth Roland (PLR), Louis Cyprien (Les Verts), Morand Patrick (PLR), Voisard Clovis (Les Verts), Weber Stéphane (FOR)

M. F. Teutsch, président, PLR : annonce également l'absence de M^{me} Denise Bloch, conseillère municipale. Il rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été élus par la population de La Neuveville et souligne, à ce titre, l'importance de leur présence aux séances du Législatif, au nombre de quatre par année.

L'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2026
3. Communication du Conseil municipal
4. Comptes 2025 (A. Kurth)

4.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du District avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 427'038.84 pour le fonctionnement et CHF 1'065'692.30 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'492'731.14 : décision (A. Kurth)

4.2 Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 1'906'391.80, dont CHF 1'700'000.- de dépenses à arrêter et donc CHF 206'391.80 de dépenses liées : décision (A. Kurth)

4.3 Approbation des comptes communaux de l'exercice 2025 présentant excédent de recettes de CHF 50'289.97 : décision (A. Kurth)

5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 172'550.- pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)

6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 50'850.- pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Binggeli)

7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 36'887.- pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café-Théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Binggeli)

8. Crédit d'engagement de CHF 87'000.- pour l'aménagement d'un espace de détente sur la parcelle n°127, au chemin des Prés-Guëtins – Décompte final : information (C. Ferrier)

9. Crédit d'engagement de CHF 92'000.- pour l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare – Décompte final : information (C. Ferrier)

10. Règlement du Conseil général – Révision partielle : décision (Commission spéciale)

11. Rapport de gestion 2025 : information (L. Longo)

12. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) « Partager plutôt qu'acheter : projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville » (A. Binggeli)

13. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo/C. Brazier) « Pour renforcer le développement des connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville » (C. Honsberger)

14. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) « Valorisation des artisans locaux à l'Office du tourisme de La Neuveville » (A. Binggeli)

15. Position CM et décision CG sur le postulat Les Vert-e-s (S. Mamie) « Etude de la construction d'un pigeonnier de régulation à La Neuveville » (C. Ferrier)

16. Réponse à l'interpellation PLR (R. Gurtner) « Promotion du bilinguisme pour les enfants de la commune » (C. Honsberger)

17. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande de renseignements au sujet de la réaffectation de la Zone Schafis (Chavannes) liée au démantèlement de la ligne ferroviaire » (C. Ferrier)

18. Réponse à l'interpellation FOR (C. Känel) « Etat des lieux des mesures pour favoriser le commerce local » (A. Kurth)

19. Rapport CM en réponse à la motion Les Vert-e-s (S. Mamie) « Carte journalière CFF dégriffée Commune » (A. Kurth)

20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (P. Morand) « Incivilités à la déchetterie » (C. Ferrier)

21. Interventions parlementaires et développements

22. Questions simples et traitement

23. Communications

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2026

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Communications du Conseil municipal

M. L. Longo, maire: annonce que M. A. Binggeli, conseiller municipal, arrivera dans quelques minutes, son train ayant rencontré un problème. Il passe ensuite la parole à M. A. Kurth.

M. A. Kurth, conseiller municipal: «C'est un jour de grand match, et sur le terrain de nos finances, nous devons ajuster notre tactique concernant la compensation de l'aide sociale. Ce n'est pas un goal surprise, le risque était dans notre radar, mais nous nous sommes basés sur l'historique des années précédentes qui nous avait toujours donné raison jusqu'ici. Le vent a tourné. L'impact pour les comptes 2025 est que la provision était de CHF 584.-/habitant, mais le décompte final est tombé au mois de juin de cette année à CHF 628.-/habitant. Ce décalage pèsera pour CHF 168'000.- sur l'exercice 2026. L'impact sur le budget 2026 est fixé à CHF 600.-/habitant. Il risque de manquer au moins CHF 28.-/habitant, soit une pression supplémentaire de CHF 100'000.-. Notre réaction sur le terrain a été que face à ce changement de donne, le département des finances a immédiatement réuni les chefs de services pour un "briefing de vestiaire". Le mot d'ordre est clair, on resserre la défense, on évite toute dépense inutile et on priorise de façon responsable. Malgré cette accélération du jeu, le Conseil municipal fera l'impossible pour tenir le score et présenter des comptes 2026 et un budget 2027 à l'équilibre. C'est notre objectif principal, et nous jouerons pour la gagne jusqu'au bout. Je vous remercie de votre attention et bon match à tous.» Aussi, il informe que les guichets du service des finances sont désormais ouverts pour les demandes de remboursement relatives aux abonnements CFF. Il précise que seules les factures émises à partir du 1er juin 2026 peuvent faire l'objet d'un remboursement, cette date ayant été fixée comme point de départ du dispositif. Ledit service est prêt à traiter les demandes selon la procédure mise en place, le remboursement étant effectué sous forme de bons Ouhh!. Cette motion déposée par Mme S. Mamie du Parti Les Verts est réalisée et sur le point d'être exécutée.

M. A. Louis, conseiller municipal: informe que la SACEN, dont la Commune est partenaire, mène actuellement d'importantes réflexions en lien avec l'ouverture du marché de l'énergie. Cette évolution aura nécessairement des implications pour la Commune et nécessitera une réflexion à ce niveau. Il espère pouvoir transmettre prochainement de plus amples informations à la Commission de l'énergie.

M. A. Binggeli, conseiller municipal, rejoint la séance à cet instant.

M. L. Longo, maire: informe que M. Gianpaolo Migliorini a pris ses fonctions le 1er juin 2026 et lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil municipal. Il précise que la période de transition se poursuivra encore quelques jours, afin de permettre au chancelier actuel, M. V. Carbone, de finaliser la passation et de clôturer les derniers dossiers en cours. Concernant le projet du Château du Schlossberg, il indique que le permis de construire a été publié et que le délai de recours court jusqu'au 4 juillet prochain. Le projet ainsi que la procédure d'appel d'offres ont bien avancé. Il relève que le projet actuel se veut moins invasif que le précédent. Les démarches se concentrent désormais sur le financement du projet, notamment par le biais des fonds de loterie et en coordination avec l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B), ainsi qu'avec le Canton de Berne, partenaire principal. À la suite du changement intervenu au sein de l'Exécutif cantonal et de l'entrée en fonction d'une nouvelle conseillère d'État, le dossier devra être à nouveau présenté aux nouvelles autorités. Une délégation de la Commission du Schlossberg a par ailleurs rencontré les représentants du fonds de loterie au cours du mois de mai afin d'aborder les premières questions relatives au financement du projet.

Ces démarches se poursuivront au cours des prochains mois.

M. A. Binggeli, conseiller municipal: informe que les robots tondeuses sont en fonction depuis le 5 juin 2026 sur le terrain de football principal de St-Joux et le terrain Jean-Pierre Egger. La phase de test, réalisée sous la forme d'une location avec option d'achat, se poursuivra jusqu'à l'automne. A son terme, la Commune décidera de leur éventuelle acquisition. Cette période permettra notamment d'évaluer les risques de déprédations ainsi que les éventuelles difficultés liées à la présence d'objets sur les terrains pouvant entraver la tonte. Concernant la signalétique touristique, les panneaux ont été produits et les montants redressés. Dès que les poteaux auront été repeints dans les nouvelles couleurs, les panneaux touristiques pourront être installés au cours des prochaines semaines. Le dernier Last Friday a rencontré un beau succès. M. A. Binggeli remercie tout particulièrement son organisatrice, Mme Melanie Schleiffer, responsable du service des loisirs, pour la qualité de l'organisation. Enfin, le Festival Usinesonore, qui s'est récemment achevé, a également rencontré un beau succès malgré une météo maussade et a contribué à créer une belle ambiance. Les représentations ont affiché complet chaque soir.

4. Comptes 2025 (A. Kurth)

4.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du District avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 427'038.84 pour le fonctionnement et CHF 1'065'692.30 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'492'731.14: décision (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Pour la deuxième année consécutive, le suivi financier a été assuré par notre directeur, M. Antoine Petitjean. La Commission scolaire du district nous a présenté les comptes de l'exercice 2025, et il est remarquable de constater que les charges courantes ont été rigoureusement respectées. Pour rappel, l'ensemble des frais est réparti entre les trois communes partenaires (Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville) selon la clé de répartition régie par le Règlement d'organisation toujours en vigueur. Le budget global du syndicat s'élève à 2,6 millions de francs, répartis comme suit: Les charges salariales des enseignants représentent environ 2 millions de francs, soit 74 % du budget total (en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente). Les frais de personnel globaux, en intégrant le secrétariat et la conciergerie, la masse salariale représente 84 % des coûts totaux. Les frais de fonctionnement représentent CHF 450'000.- restants et sont gérés de manière optimale et restent stables d'une année sur l'autre. En faisant une moyenne intercommunale, le coût moyen par élève pour les trois communes s'élève à CHF 12'676.-. Pour nos élèves neuvevillois, ce coût atteint CHF 13'210.-, ce qui représente une augmentation de 5.6% par rapport à l'année prochaine. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de CHF 100'000.- des charges du corps enseignant (sur une augmentation totale de CHF 118'000.- par rapport à 2024). À noter que l'écart entre le budget prévisionnel et les comptes réels pour les charges enseignant est minime, de l'ordre de CHF 2'000.-. La Commission des finances a analysé ces résultats et préavise favorablement les comptes 2025 à l'unanimité. Je demande l'entrée en matière. La discussion est ouverte, et je vous invite à poser vos questions»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR: salue, au nom du groupe PLR, l'excellente tenue des comptes 2025 du Syndicat du Collège. Dans un contexte financier tendu, il relève trois éléments principaux. Premièrement, il souligne la rigueur budgétaire, les charges courantes ayant été respectées conformément au budget. Deuxièmement, il relève le poids important des charges fixes, la masse salariale représentant 84 % des coûts. Celle-ci constitue le cœur du fonctionnement du Syndicat et laisse, de ce fait, peu de marge de manœuvre. Troisièmement, il relève que le coût d'un élève neuvevillois s'élève à CHF

13'210.-, contre une moyenne de CHF 12'676.-. L'augmentation constatée est ciblée et transparente et découle directement de l'évolution des charges par rapport à 2024. Il rappelle être déjà intervenu à plusieurs reprises sur la question du coût par élève. Il estime que celle-ci reste ouverte et mérite une attention particulière afin que les intérêts de La Neuveville soient défendus au mieux, dans un contexte qui n'est pas toujours évident. En conclusion, il recommande, au nom du Parti libéral-radical, d'approuver les comptes 2025 du Syndicat du Collège.

M. A. Guillaume, FOR: «Je vais répéter ce que j'ai dit en commission financière, ces documents sont très bien faits et s'améliorent chaque année. Je remercie donc le service des finances et M. Kurth pour la présentation claire des comptes annuels et pour les explications fournies. Ces comptes montrent une hausse du coût par élève de 15 % depuis 2022, soit plus de 3 % par an et une hausse du total des charges de 4.8 % entre 2024 et 2025. Il serait bon d'attirer l'attention de la direction du Collège sur le fait que ces hausses sont largement supérieures à l'inflation et à la hausse des revenus communaux. Même si notre marge de manœuvre est limitée dans ce domaine, une certaine retenue dans la progression des charges serait souhaitable à mon sens. Je propose, au nom du groupe Forum d'accepter les comptes annuels du Collège.»

M. A. T. Gutmann, UDC: Le Parti UDC propose d'approuver les comptes 2025.

M^{me} C. Brazier, PSN: «Le Parti Socialiste de La Neuveville remercie l'administration des finances pour la clarté de ce rapport, et approuve ces comptes»

M. N. Arizzi, PVN: remercie le service des finances ainsi que M. Kurth pour la tenue des comptes. Il indique qu'il revient sur cette question de répartition, qui, il l'espère, aboutira, et recommande d'accepter ces comptes.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 427'038.84 pour le fonctionnement et CHF 1'065'692.30 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'492'731.14.

4.2 Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 1'906'391.80, dont CHF 1'700'000.- de dépenses à arrêter et donc CHF 206'391.80 de dépenses liées: décision (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Le crédit supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui, d'un montant total de CHF 1'906'391.80, se divise en deux catégories de dépenses distinctes. Les dépenses liées, d'un montant d'un peu plus de CHF 200'000.-, découlent d'obligations légales et se justifient principalement par l'augmentation des coûts de l'aide sociale par habitant (facturation globale/dédommagement au Canton), ainsi que la hausse généralisée du prix de la puissance de l'énergie. Les dépenses à arrêter s'élèvent à CHF 1'700'000.-. Ce montant représente la part prévisible des excédents de l'exercice, qu'il vous est proposé d'attribuer de manière stratégique à différents fonds de réserve, à savoir le fonds d'amortissement, le fonds d'entretien de la fortune administrative et financière ainsi que le fonds des routes. Je demande l'entrée en matière. Et je vous invite à poser vos questions.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Mueller, PLR: «Le Parti libéral-radical soutient l'approbation des crédits supplémentaires de CHF 1'906'391.80. Une part importante de ces dépenses, dont les 17 % d'augmentation des charges sociales cantonales, est imposée par le cadre cantonal et échappe à notre maîtrise. Le service des finances a priorisé strictement les dépenses, et le Conseil municipal a freiné les engagements au nécessaire. Certaines charges, notamment sociales, ne peuvent pas être réduites davantage. L'année 2025 voit aussi une accélération des investissements, dépassant le million. Ils sont indispensables pour entretenir nos infrastructures et éviter des coûts futurs plus élevés. Le Parti libéral-radical salue la bonne gestion des comptes, tout en appelant à la prudence face à

la conjoncture. Dans ce contexte, accepter ces crédits est une décision cohérente et responsable. En finalité, le Parti libéral-radical recommande donc le oui au Conseil Général pour ces crédits supplémentaires.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 1'906'391.80, dont CHF 1'700'000.- de dépenses à arrêter et donc CHF 206'391.80 de dépenses liées.**

4.3 Approbation des comptes communaux de l'exercice 2025 présentant excédent de recettes de CHF 50'289.97: décision (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Le résultat du compte global de l'exercice 2025, avant attributions et prélèvements, présente un excédent d'environ CHF 688'000.-. Cette réjouissante amélioration s'explique en grande partie par d'excellentes rentrées fiscales du côté des personnes physiques (impôts sur le revenu et la fortune), portées par une hausse des gains immobiliers et des taxations spéciales liées aux retraits LPP. Si nous avons bénéficié d'un gain extraordinaire unique sur les impôts sur le revenu, il convient toutefois de noter, à l'inverse, un léger manque à gagner sur les impôts des entreprises. Au-delà de ces facteurs conjoncturels, la Commune maintient fermement le cap fixé par le Conseil général: celui de la maîtrise des coûts. Nos emprunts sont stables à hauteur de CHF 7'200'000.-. Cette stagnation n'augmente mécaniquement pas notre charge d'intérêts à court terme, il implique aussi que l'argent n'a pas été injecté dans les infrastructures comme initialement prévu. Sur une note plus positive, la dynamique reste solide. Nous avons tout de même dépassé le million de francs d'investissements réalisés en 2025. A l'heure où je vous parle, les investissements engagés pour 2026 s'élèvent déjà à CHF 1'200'000.-. Enfin, concernant la gestion de notre dette, les emprunts arrivant à échéance en ce mois de juin 2026 ont été renouvelés à des taux très favorables, ce qui viendra alléger durablement nos charges financières futures. Pour clore le chapitre des charges d'évolution, notre participation à la péréquation financière cantonale s'est élevée à CHF 680'000.-, restant ainsi stable par rapport à 2024. En conclusion, nous pouvons affirmer que nos finances sont saines et à l'équilibre. L'exercice 2025 se solde sur une note positive, avec un excédent de bouclage d'un peu plus de CHF 50'000.- pour le compte général. La Commission des finances (COFI) ainsi que l'organe de révision (FIGEMA) ont examiné ces chiffres et ont émis un préavis favorable à l'approbation des comptes 2025. Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement les membres de la COFI pour leur dynamisme et leur engagement constructif, ainsi que le dicastère des finances et toute l'équipe administrative pour la tenue rigoureuse et la qualité de ces comptes. Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière et vous invite à poser vos questions.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Niederer, PLR: tient à saluer la gestion rigoureuse des comptes et invite, au nom du Parti libéral-radical, à approuver les comptes communaux 2025.

M. N. Arizzi, PVN: indique que le groupe des Verts a pris connaissance des comptes 2025 et remercie leurs auteurs pour la clarté du document. Il souhaite savoir si le niveau des investissements sera plus important en 2026 et si, au vu des échéances à venir, il ne serait pas opportun de profiter de la situation financière pour réduire la dette. Au nom du groupe des Verts, il recommande d'accepter les comptes 2025 et remercie le service des finances pour le travail accompli.

M. A. Guillaume, FOR: «On a une soirée chargée, surtout «l'after», donc je serai bref, les commentaires détaillés figurant dans le rapport étant de très bonne qualité. Je commence en page 10, avec un résultat opérationnel positif de CHF 520'000.-, après CHF 1,6 millions en 2024. Il faut retrancher d'environ CHF 0,5 million pour la réévaluation du patrimoine financier, qui est purement comptable. Il reste donc une baisse d'environ CHF 600'000.- qui est liée à la baisse des entrées fiscales de CHF 833'000.-. Les résultats sont donc bons, mais ils sont comme souvent dépendants de produits d'impôts non-récurrents. Il faut donc

continuer à être attentifs aux dépenses courantes. Deuxième point: le tableau des flux de trésorerie en page 31 montre un flux d'exploitation opérationnel positif de 1,8 millions (pour ceux qui contrôlent, c'est avant la variation du fonds de roulement). Les investissements financés cette année s'élèvent à CHF 1 million, ce qui est mieux que les 0,6 millions de l'an dernier, mais encore insuffisant pour maintenir nos équipements à jour. La photo de couverture l'illustre bien. On fait des travaux de rénovation cosmétique. C'est joli, mais il faut aussi que la structure tienne. Pour terminer, je propose, au nom du groupe Forum d'accepter les comptes annuels 2025 et je remercie encore une fois toute l'équipe des finances pour son très bon travail.»

M. A. T. Gutmann, UDC: remercie le service des finances pour la tenue des comptes et recommande leur approbation.

Mme C. Brazier, PSN: «Le Parti socialiste de La Neuveville ne va pas en rajouter et propose d'approuver ces comptes 2025.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2025 présentant excédent de recettes de CHF 50'289.97.**

5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 172'550.- pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale: arrêté du Conseil général (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal: «La Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) du canton de Berne, adoptée le 12 juin 2012, est le cadre légal principal pour la politique culturelle cantonale. Elle régit la manière dont le canton et les communes soutiennent la culture. L'objectif principal vise à faciliter l'accès de la population à l'héritage culturel, encourager la création artistique et promouvoir la médiation culturelle. La Bibliothèque régionale fait partie des trois institutions culturelles neuvevilloises d'importance régionale qui sont inscrites dans la LEAC. Depuis l'été passé, les discussions avec le Conseil du Jura bernois (CJB) au sujet de la LEAC 2028-2031 vont bon train. Le canton est en grande partie entré en matière concernant les demandes et recommandations du comité de la Bibliothèque et la Commune, afin d'effectuer un ajustement des salaires et d'absorber une partie de l'augmentation des frais d'exploitation. La subvention de la Bibliothèque régionale entre la Commune, le Canton (CJB) et le Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura Bernois (BSJB) est répartie de la façon suivante:

	LEAC 2024-2027	LEAC 2028-2031
Total	CHF 232'500.-	CHF 246'500.-
Commune 70%	CHF 162'750.-	CHF 172'550.-
CJB 20%	CHF 46'500.-	CHF 49'300.-
BSJB 10%	CHF 23'250.-	CHF 24'650.-

Le Conseil municipal invite le Conseil général à se prononcer sur une augmentation de la contribution de CHF 14'000.-, dont CHF 9'800.- à charge de la Commune, ce qui représente une augmentation d'environ 6 % par rapport à la période 2024-2027. La somme mise au budget pour les années 2028 à 2031 serait donc de CHF 172'550.-. La commission des finances a donné un préavis favorable. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter une dépense périodique de CHF 172'550.- pour la période 2028-2031, afin de donner un fort signal de soutien au comité la Bibliothèque régionale et ses employés.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: informe qu'il s'agit de la reconduction des contrats de prestations, pour cet objet ainsi que pour les deux suivants, dans le cadre de la LEAC, concernant les trois institutions culturelles neuvevilloises d'importance régionale. Il précise que les discussions à ce sujet sont menées depuis l'été dernier déjà, notamment avec le CJB et le Canton. La bonne nouvelle est que le Canton est entré en matière sur la quasi-totalité des demandes et recommandations formulées.

Il espère que le Conseil général acceptera ces augmentations de contributions, qui permettront de faire vivre ces institutions. Concernant plus spécifiquement la Bibliothèque, une augmentation de 6 % est prévue, principalement afin de permettre un ajustement des salaires et d'absorber une partie de l'augmentation des frais d'exploitation. Il relève également la présence de représentants de la Bibliothèque dans le public et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Wingo, PSN: «Comme nous pouvons le constater nous avons, ce soir, à leur échelle presque autant de représentants de la bibliothèque que d'élus du Conseil général. Cela montre à quel point, ils sont motivés. La bibliothèque permet la transmission culturelle et les échanges intergénérationnels. Il est important de garder ce petit bijou qui favorise la curiosité et la socialisation. Et motive la lecture papier, bien entendu. Le Parti socialiste neuvevillois recommande l'approbation de cette dépense.»

M^{me} M. Spart, Les Verts: «Une bibliothèque est un pilier de la démocratisation culturelle. Elle garantit un accès gratuit au savoir et favorise l'éducation aux médias tout en sauvegardant le patrimoine. La Bibliothèque régionale de La Neuveville est une institution vivante, dynamique et très appréciée de la population. Elle joue un rôle fondamental dans la découverte et la promotion de la lecture. L'an passé, elle a fièrement célébré son 50e anniversaire en organisant plusieurs manifestations auxquelles la population a répondu présente. Signe de sa vivacité, elle a également vu le nombre de ses utilisateurs et utilisatrices augmenter. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts se réjouit que les discussions sur les subventions de cette importante institution aillent bon train avec le canton et que ce dernier soit entré en matière sur les demandes de la Bibliothèque. La revalorisation salariale prévue est un geste nécessaire pour défendre le travail professionnel effectué par les bibliothécaires. Les Verts soutiennent donc la hausse de la subvention prévue pour la période 2028-2031.»

M. D. Althaus, FOR: se réjouit du soutien apporté aux institutions culturelles neuvevilloises d'importance régionale et propose d'accepter cette demande de dépense périodique. Il précise que son intervention vaut également pour les deux points suivants.

M. A. T. Gutmann, UDC: recommande, au nom de l'UDC, d'approuver cette dépense périodique.

M^{me} K. Blaser-Aeschlimann, PLR: «Le Parti libéral-radical propose d'approuver les nouvelles augmentations de budget de La Neuveville liées à la LEAC pour les années 2028 à 2031. Cela représente en rapport avec le budget 2024-2027, des augmentations de CHF 9'800.- (soit 6%) pour la bibliothèque, CHF 12'000.- (soit 30%) pour le Musée d'Art et d'Histoire et CHF 12'000.- (soit 48%) pour le Café-Théâtre de la Tour de Rive. Ces augmentations permettent de maintenir une ville vivante, attractive et de préserver notre vie culturelle ainsi que notre patrimoine historique, tout en maintenant l'attrait touristique de notre ville. Elles permettent de revaloriser le travail des employés du musée et de la bibliothèque, tout en professionnalisant les postes bénévoles de la Tour de Rive. Une manière de dynamiser un bien-vivre ensemble et une commune attrayante. Le Parti libéral-radical remercie ces 3 institutions pour la qualité des dossiers remis et vous remercie de les soutenir.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette dépense périodique.**

6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 50'850.- pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire: décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal: «La Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) du canton de Berne, adoptée le 12 juin 2012, est le cadre légal principal pour la politique culturelle cantonale. Elle régit la manière dont le canton et les communes soutiennent la culture. L'objectif principal vise à faciliter l'accès de la population à l'héritage culturel, encourager la création artistique et promouvoir

la médiation culturelle. Le Musée d'Art et d'Histoire fait partie des trois institutions culturelles neuvevilloises d'importance régionale qui sont inscrites dans la LEAC. Depuis l'été passé, les discussions avec le Conseil du Jura bernois (CJB) au sujet de la LEAC 2028-2031 vont bon train. Le canton est en grande partie entré en matière concernant les demandes et recommandations du comité du Musée d'Art et d'Histoire et de la Commune, afin de valoriser les postes de conservatrice, de caissière et de conciergerie. La subvention du Musée d'Art et d'Histoire entre la Commune, le Canton (CJB) et Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura Bernois (BSJB) est répartie de la façon suivante :

	LEAC 2024-2027	LEAC 2028-2031
Total	CHF 77'700.-	CHF 101'700.-
Commune 50 %	CHF 38'850.-	CHF 50'850.-
CJB 40 %	CHF 31'080.-	CHF 40'680.-
BSJB 10 %	CHF 7'770.-	CHF 10'170.-

Le Conseil municipal invite le Conseil général à se prononcer sur une augmentation de la contribution de CHF 24'000.-, dont CHF 12'000.- à charge de la Commune, ce qui représente une hausse d'environ 30 % par rapport à la période 2024-2027. La somme mise au budget pour les années 2028 à 2031 serait donc de CHF 50'580.-. La commission des finances a donné un préavis favorable. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter une dépense périodique de CHF 50'580.- pour la période 2028-2031, afin de donner un fort signal de soutien au comité du Musée d'Art et d'Histoire et ses employés. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que cet objet s'inscrit dans la même ligne que le précédent. L'augmentation de la contribution vise ici à valoriser les postes de conservatrice, de caissière et de conciergerie. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Brazier, PSN : « Le Parti socialiste de La Neuveville considère que le Musée est une institution importante pour notre commune et pour notre région. Il contribue à la conservation de notre patrimoine et participe à la vie culturelle locale. Le contrat de prestations proposé permet d'assurer la stabilité nécessaire au fonctionnement du musée et à la poursuite de ses activités dans les années à venir. Pour ces raisons, le Parti socialiste de La Neuveville vous recommande l'acceptation de cette dépense périodique. »

M^{me} F. Maillat, Les Verts : « Le Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville joue un rôle important dans la préservation du patrimoine historique de La Neuveville et de sa région et a pour objectif de conserver et compléter les collections ayant trait à son histoire. Il propose une exposition permanente et des expositions temporaires intéressantes, originales et de qualité chaque année. Le Parti des Verts soutient cette demande et vous recommande de l'adopter. »

M. A. T. Gutmann, UDC : recommande, au nom du Parti UDC, d'accepter cette dépense périodique.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve cette dépense périodique.

7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 36'887.- pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café-Théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « La Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) du canton de Berne, adoptée le 12 juin 2012, est le cadre légal principal pour la politique culturelle cantonale. Elle régit la manière dont le canton et les communes soutiennent la culture. L'objectif principal vise à faciliter l'accès de la population à l'héritage culturel, encourager la création artistique et promouvoir la médiation culturelle. Le Café-Théâtre de la Tour de Rive fait partie des trois associations culturelles neuvevilloises d'importance régionale qui sont inscrites dans la LEAC. Depuis l'été passé, les discussions avec le Conseil du Jura bernois (CJB) au sujet

de la LEAC 2028-2031 vont bon train. Le canton est en grande partie entré en matière concernant les demandes et recommandations du comité du Café-Théâtre et de la Commune, afin de professionnaliser le poste de secrétaire-comptable (CHF 21'000.-) et d'absorber une légère augmentation des cachets (CHF 3'000.-). Le bénévolat atteint aujourd'hui ses limites face à la complexité et à la charge croissante des tâches administratives et de gestion d'une institution culturelle. Le bon fonctionnement d'un café-théâtre exige rigueur, disponibilité et professionnalisme. La plupart des membres de la direction du Café-Théâtre arrivent gentiment à l'âge de la retraite. Afin d'assurer la pérennité des activités, le Café-Théâtre devra pouvoir confier certaines tâches spécifiques à une personne formée, contre une rémunération modeste, mais équitable. Cela permettra de soulager les membres de la direction, qui font leur travail de manière bénévole et consacrent énormément de temps et d'énergie à des activités qui pourraient être déléguées. Dans le budget 2028-2031 proposé par le Café-Théâtre, une ligne budgétaire intitulée « Secrétaire-comptable » a été rajoutée, prévoyant un engagement moyen de CHF 21'000.- dès 2027-2028. Ce poste représente 666 heures de travail annuel, correspondant à un taux d'environ 35 %. Cette dépense devient indispensable : comme le montre l'expérience d'autres institutions culturelles de la région, à l'image du Royal à Tavannes, le bénévolat atteint aujourd'hui ses limites face à la complexité et à la charge croissante des tâches administratives et de gestion d'une institution culturelle. A titre de comparaison, le Royal a un poste rémunéré et bénéficie d'un budget total de plus de CHF 120'000.-. Les deux autres institutions neuvevilloises ont elles aussi des postes rémunérés. Le Conseil municipal est convaincu que ce subside supplémentaire est nécessaire pour assurer l'avenir du Café-Théâtre et garantir l'avenir culturel de notre région. La subvention du Café-Théâtre de la Tour de Rive entre la Commune, le Canton (CJB) et Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura Bernois (BSJB) est répartie de la façon suivante :

	LEAC 2024-2027	LEAC 2028-2031
Total	CHF 49'775.-	CHF 73'775.-
Commune 50 %	CHF 24'887.-	CHF 36'887.-
CJB 40 %	CHF 19'910.-	CHF 29'510.-
BSJB 10 %	CHF 4'978.-	CHF 7'377.-

Le Conseil municipal invite le Conseil général à se prononcer sur une augmentation de la contribution de CHF 24'000.-, dont CHF 12'000.- à charge de la Commune, ce qui représente une augmentation d'environ 48 % par rapport à la période 2024-2027. La somme mise au budget pour les années 2028 à 2031 serait donc de CHF 36'887.-. La commission des loisirs ainsi que la commission des finances ont préavisé positivement cette dépense. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter une dépense périodique de CHF 36'887.- pour la période 2028-2031, afin de donner un fort signal de soutien au comité du Café-Théâtre de la Tour de Rive et à ses bénévoles. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que l'augmentation de la contribution vise à professionnaliser le poste de secrétaire-comptable. Il relève que le bénévolat atteint aujourd'hui ses limites face à la complexité et à la charge croissante des tâches administratives et de gestion d'une institution culturelle. Le bon fonctionnement d'un café-théâtre exige rigueur, disponibilité et professionnalisme. La plupart des membres de la direction du Café-Théâtre arrivent progressivement à l'âge de la retraite, il est nécessaire d'anticiper la pérennité des activités. Il relève que l'expérience d'autres institutions culturelles de la région, à l'image du Royal à Tavannes, montre également les limites du bénévolat dans ce contexte. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} F. Maillat, Les Verts : « Nous avions regretté il y a trois ans, lors du vote au sujet de la précédente dépense périodique, que le Café-Théâtre soit le moins bien loti parmi les associations d'importance régionales de La Neuveville. Compte tenu du rayonnement

et de la programmation du Café-Théâtre, l'augmentation proposée nous semble totalement justifiée. Les Verts soutiennent cette demande et en recommandent l'adoption. »

M^{me} C. Brazier, PSN : « Le Parti socialiste de La Neuveville pense qu'il est capital de renforcer le financement du Café-Théâtre, pour soutenir la structure et garantir son existence. Le Parti socialiste de La Neuveville vous recommande l'approbation de cette dépense périodique. »

M. A. T. Gutmann, UDC : recommande l'approbation de cette dépense périodique.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve cette dépense périodique.

8. Crédit d'engagement de CHF 87'000.- pour l'aménagement d'un espace de détente sur la parcelle N° 127, au chemin des Prés-Guëtins – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 20 mars 2024, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 87'000.- TTC pour l'aménagement d'un nouvel espace de détente au chemin des Prés-Guëtins. La demande de permis de construire a été déposée le 13 juin 2024 auprès de la Préfecture du Jura bernois. Le projet a été adapté sur demande de la Préfecture, notamment afin de garantir une utilisation des équipements en tout temps par les personnes à mobilité réduite. Le permis de construire a finalement été délivré le 17 octobre 2024. Les travaux se sont déroulés en février et mars 2025, et l'espace de détente a été ouvert au public au début du mois d'avril. Ce nouvel espace public comprend un terrain de pétanque, une table de ping-pong, des arceaux pour vélos, une table de pique-nique, des bancs, ainsi qu'une poubelle. L'aménagement est complété par la plantation d'un tilleul et d'arbustes indigènes. Le coût final des travaux (génie civil, maçonnerie, plantations, mobilier) et de planification du projet (étude, direction de travaux) s'élève à un total de CHF 84'321.10 TTC. Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Fonds de loterie du Canton de Berne (Swisslos) ont subventionné l'aménagement à hauteur de CHF 10'460.- TTC. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 87'000.- TTC a été respecté et n'accuse aucun dépassement. Après déduction de la subvention obtenue, la part à la charge de la commune s'élève à CHF 73'861.10 TTC. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe avoir reçu de nombreux retours positifs concernant cet espace de détente.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 92'000.- pour l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 92'000.- pour l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare. La demande de permis de construire a été déposée le 30 novembre 2023 auprès de la Préfecture du Jura bernois. L'Association de la Vieille Ville (AVVN) a fait opposition au projet, prolongeant la procédure de plusieurs mois. Le permis de construire a finalement été délivré le 18 juillet 2024 par la Préfecture. Les travaux se sont déroulés en décembre 2024 et janvier 2025, et le nouveau couvert à vélos a été ouvert au public le 31 janvier 2025. Il offre une capacité de stationnement de 44 vélos sur deux niveaux. Les coûts des travaux (couverts à vélos, génie civil, installation électrique) et de planification du projet (étude, direction de travaux) s'élève à un total de CHF 91'684.95 TTC. Les CFF et le Canton de Berne ont subventionné le nouveau couvert à vélos à hauteur de CHF 56'699.10 TTC. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 92'000.- TTC a été respecté. Après déduction des subventions obtenues, la part à la charge de la commune s'élève à CHF 34'985.85 TTC. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Règlement du Conseil général – Révision partielle: décision (Commission spéciale)

Message de la commission spéciale: « Dans sa séance du 4 décembre 2024, le Conseil général approuvait la création d'une commission spéciale (non permanente) destinée à élaborer un projet de modification partielle ou totale du Règlement du Conseil général. Cette commission était nommée le 12 février 2025 et composée de Mme Brazier Caroline, M. Guillaume Alain, M. Louis Cyprien, Mme Andrey Odyle et M. Gutmann Anton Tony. Cette commission s'est réunie à 4 reprises, la première fois le 24 mars 2025. A cette occasion, M. Guillaume Alain en a été élu président. Les travaux de cette commission ont été accompagnés par le chancelier municipal, M. Carbone Vladimir, et son adjointe, Mme Wahlen Sophie. La commission a revu l'intégralité des articles du règlement actuel. Elle a estimé que certains étaient toujours d'actualité, alors que d'autres devaient être adaptés. Ainsi, au terme de ses 4 séances de travail, la commission a pu élaborer un projet de révision partielle du règlement. Elle a tenu à le soumettre à un examen préalable de l'OACOT, bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale de le faire pour ce type de règlement. L'OACOT a rendu sa copie qui a généré une mise au net du projet de règlement sur certains de ses aspects. C'est ce document qui est soumis à l'approbation du Conseil général. La commission s'est mise d'accord sur tous les points pour lesquels une modification est proposée, dont une partie est appelée à des modifications d'ordre cosmétique seulement. Seul l'article 9 est présenté avec deux variantes. L'article 9 a trait au nombre de membres faisant partie du bureau du Conseil général. Certains membres de la commission estiment qu'il faut un représentant par parti, à savoir 5 membres, afin d'assurer la représentation de chaque parti en présence au législatif. D'autres pensent que la situation actuelle, qui prévoit 4 membres, donne satisfaction, à mesure que nul ne peut savoir aujourd'hui si le législatif sera encore et toujours composé de 5 partis pour la prochaine législature qui débutera le 1er janvier 2029. Ceux-ci rappellent aussi que rien n'exclut la possibilité d'élire un membre sans parti au bureau du Conseil général. La Commission spéciale pour la révision du Règlement du Conseil général propose au Conseil général d'opter pour l'une des deux solutions proposées pour l'article 9 et d'approuver ensuite la révision partielle qui lui est soumise. En cas d'approbation de cette révision partielle, la commission sera dissoute de plein droit, avec effet immédiat, conformément à son mandat approuvé par le Conseil général dans sa séance du 4 décembre 2024. »

M. A. Guillaume, FOR: « J'interviens ici en qualité de président de la commission spéciale chargée de cette révision. Sans refaire tout l'historique de nos séances, je note que nous avons passé en revue tous les articles du règlement. Nous avons estimé que certains étaient encore valables, que d'autres méritaient des adaptations induites par l'évolution d'autres règlements ou directives, notamment sur les fonctions et que d'autres enfin devaient être précisés ou modifiés. Au final, nous aboutissons à une révision partielle, qui intègre les commentaires de l'OACOT. Les discussions se sont déroulées dans un climat constructif et ouvert. Certains ajustements coulaient de sens, d'autres ont fait l'objet de débats, mais toujours de façon respectueuse. J'en profite pour remercier mes collègues de commission et, tout particulièrement, notre chancelier et notre vice-chancelière pour leurs apports et leur relecture à l'œil-de-lynx. Mes remerciements vont aussi à l'OACOT pour la relecture plus juridique et la disponibilité. Ce règlement révisé me semble adapté à la fois à la loi et à la pratique dans les débats que nous avons au sein du conseil général. Il reste un point sur lequel nous sollicitons la sagacité du plénum, à savoir le nombre de membres du bureau du conseil général. La pratique actuelle et la durée de la législature plaident pour le maintien à quatre membres, permettant ainsi une rotation dans les fonctions, de 2e scrutateur à président. Cette pratique remonte à de nombreuses années. Elle a toutefois l'inconvénient de ne pas permettre à tous les partis d'être représentés au sein du bureau. La commission était divisée à ce sujet,

et moi aussi. D'un côté, le règlement est fait pour durer et même si nous avons 5 partis actuellement, ce nombre n'est pas immuable, cela pourrait être 4 ou 6 lors de la prochaine législature. De l'autre, il est dommage de ne pas pouvoir inclure tout le monde. Et enfin, la législature dure 4 ans, donc avoir 5 fonctions ne fait pas énormément de sens. A chaque nouvelle législature, les représentants et les rôles sont à nouveau répartis. Vous l'avez compris, entre les 2 variantes, mon cœur balance. J'espère que les discussions qui vont suivre permettront de trouver un consensus et je compte sur votre sagesse pour que les débats soient constructifs. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Junod, PLR: « Le Parti libéral-radical La Neuveville est d'avis que la solution 1 est l'idéal avec le système à 4 membres qui a fait ces preuves toutes ces années. »

M. A. T. Gutmann, UDC: considère qu'il serait légitime que chaque parti soit représenté au bureau. Il recommande de voter pour la 2^e variante.

M. R. Mamie, Les Verts: indique que le groupe des Verts recommande d'opter pour la variante 1.

M^{me} C. Brazier, PSN: « Le Parti socialiste de La Neuveville soutient une représentation des cinq partis dans le Bureau. Si la solution est imparfaite, elle a le mérite de permettre une représentation équitable et une meilleure circulation des informations dans les fractions. »

M. J. Gugger, FOR: « Nous proposons un compromis, l'article 9 resterait inchangé, avec 4 membres et nous ajouterions un alinéa 3 comme suit: Le ou les partis qui ne sont pas représentés au Bureau proposent chacun un de leur représentants comme invités. Les invités participent aux séances du Bureau sans pouvoir décisionnel. Ils sont élus par le Conseil général selon les mêmes modalités que les membres du Bureau. L'alinéa 3 actuel deviendrait l'alinéa 4. Nous pensons que cet ajustement est un bon compromis. »

M. M. Cochet, PLR: encourage à voter en faveur de la variante 1 pour des raisons de simplicité et d'efficacité.

M. F. Teutsch, président, PLR: demande s'il y a encore d'autre proposition sur l'article 9.

Sans autre proposition, le président passe au vote des différentes variantes.

Premier vote:

Variante 1 – Bureau composé de 4 membres: 15 voix

Variante 2 – Bureau composé de 5 membres: 1 voix

Variante 3 – Proposition de M. J. Gugger: 9 voix
La variante 2 ayant recueilli le moins de voix, elle est opposée à la variante 3 lors d'un deuxième vote.

Deuxième vote:

Variante 2 – Bureau composé de 5 membres: 1 voix

Variante 3 – Proposition de M. J. Gugger: 9 voix
La variante 3 ayant obtenu le plus grand nombre de voix, elle est ensuite opposée à la variante 1 lors d'un troisième et dernier vote.

Troisième vote:

Variante 1 – Bureau composé de 4 membres: 15 voix

Variante 3 – Proposition de M. J. Gugger: 10 voix
À l'issue des différents votes, la variante 1, prévoyant un Bureau composé de quatre membres, est retenue par 15 voix contre 10.

M. R. Mamie, Les Verts: indique que le groupe des Verts a examiné le tableau comparatif relatif à la révision du règlement et s'est notamment arrêté sur l'art. 29, al. 5, dont la nouvelle formulation l'a quelque peu surpris. Il relève que cette disposition concerne les rapports faisant suite aux motions et postulats déposés. Dans la version actuelle du règlement, il est prévu que, suite au rapport du Conseil municipal, une discussion peut être ouverte si un conseiller en fait la demande et que le Conseil

général le décide. La nouvelle formulation proposée prévoit quant à elle que, suite au rapport final du Conseil municipal, le dépositaire de la motion ou du postulat peut déclarer succinctement s'il est satisfait et qu'une discussion peut être ouverte s'il en fait la demande et que le Conseil général le décide. M. Mamie ne voit pas pour quelle raison seul le dépositaire de l'intervention devrait avoir la possibilité de demander l'ouverture d'une discussion. Il estime que cette possibilité devrait être laissée à l'ensemble des membres du Conseil général. Il propose dès lors un amendement visant à revenir à la formulation actuelle de l'art. 29, al. 5, à savoir: « Suite au rapport du Conseil municipal, une discussion peut être ouverte si un conseiller le demande et que le Conseil général le décide. »

M^{me} C. Känel, FOR: relève qu'il s'agit probablement d'une petite erreur à l'art. 29, al. 5, consécutive à l'ajout apporté à cette disposition. Elle estime que la première partie de l'alinéa, qui permet désormais au dépositaire de la motion ou du postulat de s'exprimer brièvement sur le rapport final du Conseil municipal, devrait être maintenue. En revanche, elle propose de modifier la seconde partie afin que tout conseiller puisse demander l'ouverture d'une discussion, et non uniquement le dépositaire de l'intervention. Elle propose ainsi de maintenir la première phrase: « Suite au rapport final du Conseil municipal, le dépositaire de la motion ou du postulat peut déclarer de manière succincte s'il est satisfait. »

La seconde phrase serait quant à elle formulée comme suit: « Une discussion peut être ouverte si un conseiller le demande et que le Conseil général le décide. »

M. M. Cochet, PLR: relève qu'il lui semble que, jusqu'à présent, le dépositaire de l'intervention avait déjà la possibilité de s'exprimer.

M. V. Carbone, chancelier municipal: précise que, jusqu'à présent, un conseiller pouvait demander l'ouverture de la discussion, mais que celle-ci devait être soumise au vote du Conseil général. En revanche, dans le cadre des réponses aux interpellations, l'interpellateur peut indiquer s'il est satisfait ou non, sans qu'une ouverture de la discussion soit nécessaire. Il précise qu'il ne s'agit donc pas d'une erreur dans la formulation proposée à l'art. 29, al. 5, mais bien d'une volonté de la commission.

M. A. Guillaume, FOR: précise que la proposition de la commission vise à permettre au dépositaire de la motion ou du postulat de s'exprimer et, le cas échéant, de demander l'ouverture de la discussion. Il relève que cette limitation a pour objectif d'éviter que les discussions ne se prolongent indéfiniment.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote de l'amendement proposé par M. R. Mamie: **par 16 voix positives, 8 voix négatives et une abstention, le Conseil général approuve l'amendement visant à modifier l'art. 29, al. 5, comme suit: « Suite au rapport final du Conseil municipal, le dépositaire de la motion ou du postulat peut déclarer de manière succincte s'il est satisfait. Une discussion peut être ouverte si un conseiller général le demande et que le Conseil général le décide. »**

Ensuite, le président passe au vote sur la révision partielle du règlement du Conseil général: **par 24 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve la révision partielle du Règlement du Conseil général. Elle entre en vigueur avec effet immédiat.**

M. F. Teutsch, président, PLR: informe le Conseil général de la dissolution de cette commission et remercie ses membres pour le travail accompli.

11. Rapport de gestion 2025: information (L. Longo)

M. L. Longo, maire: recommande la lecture de ce document durant la période estivale et remercie l'ensemble de l'administration, ses collègues du Conseil municipal ainsi que les politiciens de milice pour leur engagement au sein des différentes commissions et pour la bonne tenue de celles-ci.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2025.

12. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) «Partager plutôt qu'acheter: projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville» (A. Binggeli)

Position du Conseil municipal: «Le postulat a été déposé lors de la séance du Conseil général du 3 décembre 2025. Ses auteurs invitent le Conseil municipal à étudier la possibilité de mettre en place une bibliothèque d'objets permettant à la population d'emprunter ponctuellement du matériel et des équipements du quotidien, plutôt que de devoir les acheter. Cette démarche vise à encourager le partage, à favoriser une consommation plus durable et responsable, à réduire le gaspillage lié à des objets peu utilisés, tout en renforçant les liens sociaux et l'entraide au sein de la population neuvevilleoise. Il est indéniable que le sujet est dans l'air du temps et louable, au vu des nombreux objets achetés pour des usages très occasionnels et qui "traînent" dans les ménages. En prenant l'exemple du Leihbar de Berne, de la Bricothèque de Martigny ou de la Trucothèque de Neuchâtel, nous constatons que ce sont des associations qui fonctionnent avec un cercle de membres qui paient une cotisation annuelle, ce qui permet de couvrir les charges, dont la plus importante concerne la location des locaux. Il est à noter aussi que la place requise peut assez rapidement devenir conséquente, mais il y a pléthore de vitrines vides en vieille ville et il devrait donc être assez facile de trouver un endroit adéquat. Au vu de ce qui précède, nous proposons aux postulantes de former une association, que nous mettrons en contact avec les acteurs locaux qui voudront bien collaborer pour créer une bibliothèque d'objets. Le service des loisirs, qui est constitué d'une seule employée, n'a pas la capacité, ni la mission de mettre en place ce genre de structure. Une fois l'association créée et le concept existant, celle-ci pourra adresser une demande de subvention à la commission des loisirs pour l'aider dans la phase de démarrage. Après avoir pris contact avec le Conseil du Jura Bernois (CJB), au niveau des subventions cantonales, il n'y a que le fonds de loterie qui entrerait en compte, avec les restrictions suivantes: ce dernier pourrait entrer en matière à condition que des travaux de construction soient effectués et que ceux-ci augmentent la valeur des locaux ou alors que des installations fixes soient ajoutées. Evidemment, tout cela sous réserve d'une analyse technique de la requête. Les acquisitions des objets eux-mêmes ne donnent toutefois pas droit à une contribution. Le service des loisirs a d'ores et déjà pris contact avec la bibliothèque et la ludothèque. Au niveau de la bibliothèque, elle est prête à collaborer et pourrait par exemple mettre à disposition le logiciel pour gérer les abonnements et les objets, ce qui devrait être possible avec certains aménagements pour séparer la partie bibliothèque et "objet-thèque". Le service des loisirs peut organiser, si besoin, une séance commune pour mettre tous les acteurs autour d'une table. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. Si une association devait se créer pour démarrer le projet de bibliothèque d'objet, le service des loisirs appliquerait les principes décrits ci-dessus pour en faciliter le démarrage.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: indique avoir consacré du temps à étudier le fonctionnement de différentes bricothèques et trucothèques qui rencontrent un bon succès. Il ressort de ses recherches que celles-ci sont généralement gérées par des associations constituées à cet effet. Il précise avoir pris contact avec la bibliothèque, qui s'est spontanément montrée intéressée à participer aux réflexions. Entre-temps, la ludothèque a également fait part de son intérêt à collaborer au projet et à mettre un espace à disposition. Une fois l'association constituée et le concept défini, celle-ci pourra adresser une demande de subvention à la commission des loisirs afin de bénéficier d'un soutien durant la phase de démarrage. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} M. D. C. Bargiela Vaz, FOR: indique que le groupe Forum propose d'accepter ce postulat,

considérant qu'il s'agit d'une bonne initiative, à condition toutefois que le projet ne soit pas à la charge de la Commune.

M^{me} S. Mamie, Les Verts: relève que le groupe des Verts soutient l'idée de mettre en place une bibliothèque d'objets, qui lui paraît judicieuse, ainsi que la position du Conseil municipal visant à créer une association citoyenne pour concrétiser ce projet.

M. C. Junod, PLR: «Etant donnée que la majorité du postulat a déjà été traitée par la commission des sports et loisirs, il semble logique pour une partie de notre fraction d'accepter le postulat et d'attendre de voir qui va organiser cela. Pour l'autre partie de la fraction, on pense que pour favoriser les échanges, encourager le partage et renforcer les liens sociaux, les citoyens ont aussi la solution de demander une perceuse à sa famille, ami ou même à ce fameux voisin qu'on ne connaît pas très bien qui sera des plus heureux de donner un coup de main contre une bonne bouteille de vin du lac de Bienne. On s'est mis d'accord pour un vote libre, donc suspense!»

M^{me} C. Brazier, PSN: «Une bibliothèque d'objet remplit de nombreuses fonctions, sociales et écologiques. Des réflexions sont faites et on salue les recherches et la proposition de se mettre à disposition pour réunir les intéressés. Toutefois, nous recommandons l'acceptation de ce postulat, afin de disposer d'un rapport plus complet.»

M. A. T. Gutmann, UDC: propose d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **par 19 voix positives, 4 voix négatives et 2 abstentions, le Conseil général approuve ce postulat.**

13. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo/C. Brazier) «Pour renforcer le développement des connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville» (C. Honsberger)

Position du Conseil municipal: «Le postulat demande d'augmenter de CHF 2'000.- les budgets annuels de l'Ecole primaire, du Collège du District et du CAJ afin de soutenir des activités liées à la citoyenneté, telles que du matériel pédagogique, des simulations de vote, des sorties scolaires ou des formations continues. Nous partageons pleinement l'importance de développer les compétences civiques et citoyennes des élèves. Ces objectifs sont déjà intégrés dans le Plan d'études romand (PER) et mis en œuvre conformément aux dispositions cantonales. Au secondaire I, la discipline histoire prend en charge le domaine «Citoyenneté» du PER dans le champ des Sciences humaines et sociales (SHS). Les cours d'histoire et de citoyenneté permettent d'aborder le fonctionnement des institutions suisses, les droits et devoirs civiques, les mécanismes démocratiques ainsi que diverses problématiques sociales liées à la participation citoyenne. Le domaine de la Formation générale (FG), en particulier l'axe «Vivre ensemble et exercice de la démocratie» vise à développer la compréhension de la vie collective, le respect des règles communes, la participation citoyenne et le dialogue démocratique. Les élèves y apprennent notamment à dialoguer, débattre, écouter des opinions divergentes, participer à des projets collectifs, réfléchir aux enjeux éthiques et exercer leur esprit critique. L'objectif FG 34 du PER illustre cette démarche en invitant les élèves à planifier, réaliser et évaluer un projet, à prendre des responsabilités, à ajuster leurs attitudes, à négocier des décisions communes et à débattre de questions concrètes ou éthiques. L'école est engagée dans la démarche Eco-Schools, un label international de durabilité qui mobilise les élèves autour de projets concrets liés à l'environnement et à la citoyenneté durable. Cette participation renforce des compétences citoyennes telles que la responsabilité, la collaboration, l'esprit critique et l'engagement pour le bien commun. Les Capacités transversales (CT) — collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice et démarche réflexive — sont travaillées dans toutes les disciplines et renforcent des compétences essentielles à la citoyenneté: argumentation, coopération, prise de position, écoute, gestion des conflits et esprit critique. Cette année, une classe de 11H a par exemple bénéficié d'un atelier animé par une ancienne gagnante de «Jeunesse débat», permettant de travailler l'expression orale, l'écoute

active, l'argumentation et le respect des opinions divergentes. Enfin, les dispositions cantonales prévoient une leçon hebdomadaire d'éducation générale et gestion de la classe, espace privilégié pour aborder la vie collective, les règles, la participation et la citoyenneté. Ces éléments montrent que les objectifs du postulat sont déjà largement atteints dans le cadre scolaire actuel. Une enveloppe financière supplémentaire ne répondrait pas à un besoin identifié: les activités citoyennes peuvent déjà être organisées dans les budgets existants, et les établissements disposent de marges de manœuvre suffisantes pour soutenir les projets pertinents. Le Conseil municipal reconnaît l'intention positive du postulat, mais estime qu'il n'apporterait pas de valeur ajoutée significative. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de refuser le postulat, considérant que les objectifs visés sont déjà atteints dans le cadre scolaire actuel et que les dispositifs existants répondent pleinement aux besoins identifiés.»

M^{me} C. Honsberger, conseillère municipale: n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Mueller, PLR: «Le Parti libéral-radical remercie les auteurs du postulat, mais propose de le refuser. Les explications du Conseil municipal montrent que la formation civique est déjà pleinement intégrée dans le PER, notamment via l'histoire, la formation générale et les capacités transversales. Le document rappelle que les cours d'histoire et de citoyenneté permettent d'aborder le fonctionnement des institutions suisses, les droits et devoirs civiques et les mécanismes démocratiques. Les écoles disposent déjà de budgets suffisants pour organiser des activités citoyennes, comme le souligne le Conseil municipal en indiquant que les activités citoyennes peuvent déjà être organisées dans les budgets existants. Dans ce contexte, le Parti libéral-radical souhaite éviter une démarche de politique politicienne. Ajouter une enveloppe supplémentaire n'apporterait pas de valeur ajoutée et ne relève pas de nos compétences locales. Le Parti libéral-radical soutient donc la recommandation du Conseil municipal et propose au Conseil général de refuser le postulat.»

M^{me} S. Bucciarelli, FOR: indique qu'il lui semble que ce sujet n'a pas été abordé en commission. Elle souhaite savoir si le message a été transmis aux enseignants des écoles.

M^{me} C. Honsberger, conseillère municipale: répond que le sujet a été abordé avec les directions des écoles primaire et secondaires de La Neuveville pour la préparation de ce message.

M^{me} C. Brazier, PSN: «Je remercie le Conseil municipal pour son enquête et pour la présentation des actions déjà menées dans les écoles. Cependant, notre préoccupation demeure. Le postulat n'affirmait pas que rien n'existe aujourd'hui. Il partait du constat que malgré les dispositifs en place, la participation politique des jeunes reste faible et que beaucoup se sentent éloignés des institutions démocratiques. Les études récentes de l'Université de Neuchâtel sur ce sujet montrent que parmi les jeunes qui ne votent pas, la moitié évoque la complexité du langage politique ou le sentiment que leur voix ne changera rien. Cela devrait nous interpeller. Dans un contexte où les réseaux sociaux jouent un rôle croissant dans la compréhension du monde politique, avec les risques de désinformation et de polarisation que l'on connaît, nous continuons à penser qu'il est nécessaire de renforcer les connaissances civiques et citoyennes de nos jeunes. Former des citoyennes et citoyens capables d'exercer leur esprit critique et de participer à la vie démocratique reste, à nos yeux, un investissement essentiel pour l'avenir. Pour ces raisons, le Parti socialiste de La Neuveville vous recommande l'acceptation de ce postulat.»

M^{me} C. Känel, FOR: rebondit sur la question de M^{me} Bucciarelli. Elle indique que le groupe Forum a également réfléchi à cette proposition et que sa principale réserve concerne le montant de CHF 2'000.- budgété, qui ne couvre pas les trois domaines concernés. Elle relève qu'il aurait été intéressant de transmettre cette idée au corps enseignant. Si les programmes scolaires sont déjà largement établis et laissent peu de marge de manœuvre, elle constate néanmoins que certaines plages se libèrent en

fin d'année scolaire et pourraient être utilisées pour ce type d'activités, sans nécessairement engendrer de frais supplémentaires. Elle précise que le groupe Forum n'est pas forcément favorable à la proposition en raison du montant prévu, mais considère que l'idée est bonne. Il aurait souhaité que celle-ci soit portée à la connaissance des enseignants intéressés afin qu'elle puisse être encouragée.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **par, 17 voix négatives, 4 voix positives et 4 abstentions, le Conseil général refuse ce postulat.**

14. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) «Valorisation des artisans locaux à l'Office du tourisme de La Neuveville» (A Binggeli)

Position du Conseil municipal: «Le postulat intitulé "Valorisation des artisans locaux à l'Office du tourisme de La Neuveville" a été déposé lors de la séance du Conseil général du 25 mars 2026. Il invite le Conseil municipal à étudier la possibilité de créer un espace de présentation, par exemple au sein de l'Office du tourisme, destiné à la mise en valeur et à la vente des créations de petits artisans de La Neuveville et de Chavannes. Une telle initiative permettrait non seulement de promouvoir les savoir-faire locaux, mais également de renforcer l'attractivité du lieu grâce aux œuvres exposées, tout en favorisant des échanges plus directs entre habitants, artisans et touristes. Le Conseil municipal estime qu'il est important d'apporter un soutien à nos artisans locaux, afin de leur offrir davantage de visibilité. La mission première de l'Office du tourisme est d'accueillir et de renseigner les visiteurs de passage sur les activités et offres disponibles dans la région. Jusqu'à présent, les présentoirs sont principalement consacrés à des cartes, brochures, publicités et objets liés à l'offre touristique. Concernant l'artisanat local, seules quelques cartes de visite de commerces et d'artisans y sont actuellement exposées. À la suite d'un échange sur place avec la postulante, il est ressorti que le service des loisirs étudiera la possibilité d'installer une étagère à l'entrée de l'Office du tourisme, sur laquelle pourraient être présentés et éventuellement proposés à la vente des objets réalisés par nos artisans locaux. Un système de tournus pourrait être envisagé, par exemple sur une base mensuelle. Il conviendra également de définir une solution de paiement adaptée en tenant compte du fait que de nombreux touristes ne disposent pas du moyen de paiement par TWINT. Par ailleurs, la Commune ne pourra pas assurer la gestion des encaissements pour le compte des artisans, l'objectif étant également de ne pas surcharger l'unique employée du Service des loisirs. Dans l'hypothèse où un écran interactif serait installé prochainement, celui-ci pourrait intégrer, en complément des informations touristiques, une présentation des artisans et commerces locaux. À cet effet, la nouvelle association des commerçants pourrait être sollicitée, afin de fournir les éléments graphiques nécessaires (logos, descriptions, visuels, etc.). La commission des loisirs a examiné ce sujet lors de sa séance du 7 mai 2026. Elle partage l'avis du service des loisirs, notamment concernant l'intégration d'un écran interactif, tout en veillant à ne pas conférer une dimension excessivement commerciale au rôle de l'Office du tourisme. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. Les mesures décrites ci-dessus permettront de donner de la visibilité aux artisans neuvevillois.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: indique que les différentes possibilités ont été évaluées et qu'une visite sur place a été effectuée avec la postulante afin d'examiner les espaces à disposition. Il en est ressorti la possibilité de créer deux présentoirs permettant de mettre en valeur les produits des artisans locaux. Il précise que la question du mode de paiement doit encore être réglée, la volonté étant que les employés communaux n'aient pas à assurer la vente des produits pour le compte des artisans. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Känel, FOR: remercie M. Binggeli de l'avoir invitée à l'Office du tourisme et relève que les échanges en présentiel permettent de

lever de nombreuses ambiguïtés. Elle le remercie également pour son ouverture d'esprit à l'égard de cette proposition, qui permettra de valoriser tant l'Office du tourisme que les artisans locaux, tout en offrant aux touristes la possibilité de profiter de cet espace.

M. J. Niederer, PLR: recommande, au nom du Parti libéral-radical, d'accepter ce postulat et indique qu'il soutient toutes les actions visant à favoriser les commerces et les artisans locaux.

M^{me} C. Staub, Les Verts: indique que le groupe des Verts propose d'accepter ce postulat, qui permettra de mettre en valeur les artisans locaux et leur savoir-faire, tout en tenant compte des capacités et des missions de l'Office du tourisme.

M^{me} C. Wingo, PSN: «Le Parti socialiste neuvevillois salue ce postulat qui renforce l'attractivité et les synergies locales, nous proposons de l'accepter.»

M. A. T. Gutmann, UDC: propose, au nom de l'UDC, d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

15. Position CM et décision CG sur le postulat Les Vert-e-s (S. Mamie) «Etude de la construction d'un pigeonnier de régulation à La Neuveville» (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal: «Le Parti Les Verts constate une présence importante de pigeons en vieille ville, générant diverses nuisances. Celles-ci se traduisent notamment par des déjections sur les bâtiments, les monuments, les espaces publics et les infrastructures, entraînant des coûts de nettoyage, des dégradations matérielles, des nuisances sonores ainsi que des risques sanitaires potentiels. Dans ce contexte, il demande au Conseil municipal d'étudier l'opportunité de mettre en place un pigeonnier de régulation. Il sollicite également une évaluation des coûts d'installation, d'entretien et de suivi d'une telle infrastructure. Enfin, il souhaite que le Conseil municipal présente un rapport au Conseil général incluant un comparatif des solutions mises en œuvre dans d'autres communes, ainsi qu'une analyse coûts/efficacité adaptée à la situation de La Neuveville. Le Conseil municipal a mandaté un bureau d'études spécialisé en environnement, afin d'analyser la situation des pigeons à La Neuveville, en particulier dans la vieille ville. Cette démarche fait suite à des constats de dégradation de certaines façades, d'accumulation de fientes de pigeons à divers endroits, ainsi que de présence de parasites dans certaines habitations. Cette étude vise à dresser un état des lieux de la présence des pigeons en milieu urbain, à identifier leurs sites de nidification et à proposer des mesures permettant de maîtriser le développement de leur population. Il convient de rappeler que le pigeon est un animal sauvage qui ne relève pas de la responsabilité de la commune. Les propriétaires privés sont donc tenus de prendre, si nécessaire, les mesures appropriées pour protéger leurs bâtiments. Par ailleurs, la configuration de la vieille ville, notamment ses venelles, constitue un biotope particulièrement favorable au développement des pigeons. En effet, les façades reproduisent les conditions de leur habitat naturel, les falaises, en offrant rebords et anfractuosités propices à la nidification, à l'abri du vent et des intempéries. Les analyses ont été menées durant les années 2024 et 2025. Elles se sont appuyées sur des observations réalisées dans les rues et les venelles, ainsi que sur des visites de plusieurs bâtiments, notamment les tours de l'ancienne muraille. Le bureau d'études constate une présence de pigeons globalement localisée dans les rues, avec une concentration plus importante dans les venelles. Il demeure toutefois difficile de localiser précisément les sites de nidification. De nombreux dispositifs anti-pigeons ont par ailleurs été installés par les propriétaires, tant dans les rues que dans les venelles. À ce stade, le bureau d'études n'a pas identifié de bâtiment présentant une concentration particulièrement élevée de pigeons. L'étude est toujours en cours. Le bureau d'études doit encore formuler des propositions de mesures visant à réguler la population de pigeons en ville. En conséquence, les résultats ne peuvent pas encore être présentés au Conseil général. La présence de tiques de pigeon a été constatée dans quelques bâtiments de la vieille ville.

Le Conseil municipal a mis les propriétaires concernés en relation avec un spécialiste, qui est intervenu au moyen de traitements ciblés. La construction d'un pigeonnier n'a pas encore été évaluée par le Conseil municipal. Des contacts ont toutefois déjà été établis, notamment avec les communes de Nyon et de Lausanne. Le Conseil municipal poursuivra l'examen de cette option et informera le Conseil général de ses conclusions. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: indique que le message présenté décrit les actions actuellement menées en matière de gestion des pigeons sur le territoire communal. Il relève que ce postulat permettrait d'aller plus loin dans les démarches entreprises. Le Conseil municipal propose dès lors de l'accepter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Mueller, PLR: «Le Parti libéral-radical remercie Les Verts pour ce postulat. Les nuisances liées aux pigeons sont bien réelles, et le rapport du Conseil municipal le rappelle clairement. Nous saluons aussi le travail déjà engagé, à savoir qu'une étude professionnelle est en cours, les observations ont été menées, et les propositions concrètes doivent encore suivre. Dans ce contexte, accepter le postulat ne pose pas de difficulté. Il s'agit simplement de poursuivre une analyse déjà lancée, sans engager de dépenses immédiates. Permettez nous toutefois une petite parenthèse. Avant d'imaginer un pigeonnier de régulation, nous pourrions aussi examiner une solution plus naturelle et nettement moins coûteuse qui serait d'installer un nichoir pour un rapace urbain dans l'une de nos tours. À plusieurs mètres de hauteur, ce serait un vrai cinq étoiles pour un faucon et un message diplomatique clair et bon marché pour nos pigeons. Nous attendrons les résultats complets de l'étude pour comparer les options, leurs coûts et leur efficacité. Le Parti libéral-radical soutient donc la recommandation du Conseil municipal et accepte le postulat.»

M^{me} C. Wingo, PSN: «Le Parti socialiste salue ce postulat, qui répond à une problématique de santé, de préservation du patrimoine et de confort pour les habitantes et les habitants de La Neuveville. Nous encourageons l'approbation de ce postulat»

M^{me} S. Mamie, Les Verts: remercie le Conseil municipal pour sa réponse et les informations claires apportées. Elle se dit satisfaite de sa proposition d'accepter le postulat et relève que la piste de la mise en place d'un pigeonnier lui paraît essentielle. Au nom du Parti des Verts, elle recommande dès lors d'accepter ce postulat.

M. A. T. Gutmann, UDC: recommande d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

16. Réponse à l'interpellation PLR (R. Gurtner) «Promotion du bilinguisme pour les enfants de la commune» (C. Honsberger)

Réponse du Conseil municipal: «L'interpellatrice invite le Conseil municipal à préciser les possibilités offertes aux élèves de La Neuveville pour développer leurs compétences bilingues, à décrire les échanges existants avec des écoles alémaniques, à indiquer les possibilités de séjours linguistiques et à examiner l'idée d'un partenariat avec une commune germanophone. Conscient du contexte régional, où le français et l'allemand coexistent au quotidien, le Conseil municipal apporte ci-après les précisions demandées. Les élèves de La Neuveville bénéficient de plusieurs moyens de développer leurs compétences en allemand, dans le cadre scolaire comme dans des activités extrascolaires. Dans le cadre scolaire, on retrouve l'enseignement de l'allemand selon le Plan d'études romand et la participation à un concept structuré d'échanges linguistiques. Dans le cadre extrascolaire, on retrouve la participation possible à des programmes nationaux tels que Movetia, les cours de suisse-allemand organisés par le Conseil des parents, les activités sportives ou culturelles en lien avec des germanophones et les échanges individuels organisés par les familles. Les écoles de La Neuveville ont

développé un concept structuré d'échanges linguistiques avec plusieurs établissements partenaires de Suisse alémanique, notamment à Wohlen, Uster, Aeschi-Krattigen, Brugg et Oberstufe Wasseramt Ost. Pour l'année scolaire en cours, 10 classes des degrés 9H à 11H — soit 183 élèves — participent à ces projets, dont certains sont soutenus par Movetia. Ces échanges, menés sur plusieurs mois, permettent aux élèves de créer des contacts réguliers et durables avec des jeunes germanophones. Progression et fréquence des échanges : 9H — échanges de lettres, courriels ou petits films, ainsi qu'au moins une rencontre. 10H et 11H — échanges réguliers et au minimum deux rencontres. 11H — possibilité d'une immersion de plusieurs jours dans la classe partenaire, avec participation aux cours et à des activités scolaires ou culturelles. Les Formes d'échange mises en place : échanges épistolaires réguliers ; échanges vidéo et présentations virtuelles ; rencontres organisées dans différentes localités (Bienne, Berne, Erlach, Brugg) ; activités collaboratives et sportives en groupes mixtes ; projets de longue durée favorisant des contacts authentiques et durables. Le canton soutient activement cette démarche. Le Collège du district bénéficie ainsi du dispositif cantonal relatif aux échanges linguistiques, prévu dans le cadre des programmes d'encouragement du canton de Berne. Le cadre cantonal permet aux élèves du secondaire I d'effectuer une année scolaire ou une partie d'année dans une école germanophone du canton. Ce dispositif, appelé "année scolaire immersive", est géré par le Bureau des échanges linguistiques du canton de Berne. Les élèves suivent l'enseignement régulier dans la langue partenaire et sont intégrés dans une classe ordinaire. La démarche relève des familles et des directions d'école, qui doivent donner leur accord. La commune peut faciliter les démarches administratives si nécessaire, mais n'organise pas ces séjours. Les écoles de La Neuveville collaborent déjà avec plusieurs établissements germanophones dans le cadre d'un concept d'échanges linguistiques structuré, conformément aux objectifs du Plan d'études romand. Ces partenariats permettent des contacts réguliers, des rencontres, des projets communs et, pour certains degrés, des immersions de plusieurs jours. Dans ce contexte, une collaboration plus formelle entre communes pourrait être envisagée uniquement si elle apporte une valeur ajoutée aux échanges déjà existants et si elle répond à un besoin exprimé par les écoles. Le Conseil municipal reste ouvert à examiner une telle collaboration si elle s'inscrit dans la continuité des démarches scolaires et dans le respect du cadre cantonal. Le Conseil municipal remercie l'interpellatrice et rappelle que la promotion du bilinguisme relève principalement du cadre cantonal et des compétences pédagogiques de l'institution scolaire, que la commune soutient dans la mesure de ses attributions. Il relève que les écoles de La Neuveville disposent déjà de divers dispositifs permettant aux élèves d'être en contact régulier avec la langue allemande et de participer à des échanges adaptés à leur parcours. »

M^{me} C. Honsberger, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message.

M^{me} R. Gurtner, PLR : remercie le Conseil municipal pour cette réponse claire et souhaite que le Conseil municipal s'engage activement en faveur du bilinguisme.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

17. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschli-mann-Blaser) « Demande de renseignements au sujet de la réaffectation de la Zone Schafis (Chavannes) liée au démantèlement de la ligne ferroviaire » (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : « Le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal de fournir des informations concernant l'état d'avancement du projet de requalification des voies CFF, consécutif à l'ouverture du tunnel de Gléresse et au démantèlement des voies, ainsi que sur ses différentes implications. Le maire rencontre régulièrement les CFF, afin de faire le point sur l'avancement des travaux. Ceux-ci ont confirmé que la mise en service du tunnel de Gléresse est prévue pour mi-2029 et que les travaux de démantèlement des voies se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2029. Le projet de requalification des emprises ferroviaires, consécutif à

l'ouverture du tunnel de Gléresse, a fait l'objet d'un concours d'architecture. Organisé par l'association Seeland.Biel/Bienne, ce concours a permis de définir les grandes lignes du futur aménagement, ainsi que de désigner une équipe de mandataires chargée du développement du projet et du suivi des travaux. Les membres du Conseil général ont pu prendre connaissance des résultats de ce concours lors de l'exposition qui s'est tenue au Musée de la vigne à Chavannes en mai 2023. Partenaires dans le développement de ce projet, les communes de Gléresse et de La Neuveville souhaitent désormais confier un mandat à l'équipe lauréate du concours. À cette fin, elles ont mandaté le bureau IC Infraconsult, auteur des esquisses ayant servi de base à l'élaboration du budget, afin de rédiger un cahier des charges. Celui-ci permettra à l'équipe lauréate de soumettre une offre détaillée en matière d'honoraires et de prestations. Ce bureau est également chargé, pour le compte des communes, d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions liées au développement du projet. L'objectif des deux communes est de disposer d'un projet validé par un permis de construire dès l'achèvement du démantèlement des voies CFF, afin de pouvoir entamer immédiatement les travaux d'aménagement. Le projet repose toujours sur la Convention II intitulée "Tunnel CFF de Gléresse : déconstruction et réaffectation du tracé ferroviaire La Neuveville-Gléresse – répartition des coûts de planification et de construction", dont la demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 210'000.– a été acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 29 septembre 2021. Le budget ne pourra être réévalué qu'une fois le projet suffisamment développé. Il convient toutefois de relever que celui-ci dépend fortement de la commune de Gléresse, la majeure partie des aménagements étant située sur son territoire. »

M. L. Longo, maire : informe que l'interpellation a notamment été abordée lors de la Conférence de la rive gauche du lac de Bienne, organisée par Seeland Biel/Bienne, association regroupant les communes de la région. À cette occasion, il a été fait état de l'interpellation et, depuis lors, les démarches ont quelque peu avancé. Une séance s'est tenue le 15 juin afin d'aborder cette question, notamment avec les maires de Douanne et de Gléresse, également concernés par ce projet de réaffectation. Une nouvelle séance est prévue ce vendredi afin de poursuivre les discussions. Il précise que le cahier des charges relatif à la réalisation de cette réaffectation devrait être transmis à la fin du mois et qu'il sera ensuite discuté avec l'ensemble des partenaires à la mi-août. Il considère qu'il s'agit d'une belle avancée.

M^{me} K. Blaser-Aeschlimann, PLR : se dit satisfaite de la réponse du Conseil municipal et se réjouit de l'avancement de ce projet.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

18. Réponse à l'interpellation FOR (C. Känel) « Etat des lieux des mesures pour favoriser le commerce local » (A. Kurth)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de l'interpellation déposée par la conseillère générale Mme Céline Känel au nom du groupe Forum neuvevillois lors de la séance du 25 mars 2026. Nous tenons à remercier les auteurs pour leur intérêt soutenu envers le dynamisme de notre tissu économique local. En préambule, le Groupe de Promotion économique et l'autorité communale tiennent à exprimer leur vive satisfaction suite à la tenue récente de l'assemblée constitutive de l'Association des commerçants de La Neuveville. La création de cette structure formalisée offre désormais un interlocuteur privilégié à la Commune, ce qui facilitera grandement les synergies et la fluidité des échanges futurs, comme le soulignait à juste titre le texte de l'interpellation. Voici les éléments de réponse du Conseil municipal concernant les quatre points spécifiques soulevés. Le point 1 est le stationnement et accès aux commerces en Vieille Ville. La gestion globale de la mobilité et du stationnement sur le territoire communal ne relève pas directement des compétences du Groupe de la Promotion économique. Toutefois, conscient des enjeux pour les commerces de proximité, le Conseil Municipal confirme qu'un plan de stationnement global pour La

Neuveville est actuellement à l'étude. Les premiers résultats et diagnostics de cette étude approfondie ont été présentés au Conseil Municipal par une société experte en circulation urbaine. Ce projet est en cours de développement et intégrera une réflexion globale sur l'accessibilité et la rotation des véhicules, bénéficiant indirectement à l'attractivité commerciale de notre centre. Le point 2 est l'accès à la déchetterie pour les artisans et commerçants. L'accès à la déchetterie communale est strictement régi par un règlement en vigueur. Si le personnel de la déchetterie connaît et applique ces directives, le Conseil Municipal reconnaît qu'il n'est pas toujours aisé, sur le terrain, de faire instantanément la distinction entre un citoyen agissant à titre privé et un artisan ou commerçant local en activité professionnelle. Les employés ont été sensibilisés à cette problématique. Cependant, plutôt qu'une rigidification des contrôles, le Conseil Municipal estime que le bon sens, la courtoisie et une communication transparente et constructive entre le personnel du site et les artisans/commerçants restent les meilleurs outils pour éviter et résoudre les éventuels malentendus à l'entrée. Le point 3 concerne la visibilité sur internet et mesures de promotion. Concernant la valorisation numérique de nos acteurs économiques, des démarches concrètes sont entreprises. Les bons "Ouïh!" sont actuellement en cours de réimpression et intégreront un QR code. Ce dernier renverra directement les utilisateurs vers une page listant l'ensemble des commerçants et artisans souhaitant y figurer, améliorant ainsi leur visibilité auprès des habitants et des touristes. Et le point 4 parle des canaux de communication officiels. Bien que la Commune cherche constamment à moderniser ses outils, nous rappelons que le canal d'information officiel pour la transmission des avis, arrêtés et événements d'importance reste le Courrier de La Neuveville, ainsi que notre site internet officiel. Nous invitons les commerçants à consulter régulièrement ces plateformes pour se tenir informés des planifications de manifestations (telles que le Last Friday ou les marchés). Pour l'ensemble des autres points évoqués dans l'interpellation et non explicitement relevés dans la présente réponse, le Conseil municipal est d'avis qu'ils doivent faire l'objet de discussions directes et concertées avec le nouveau comité de l'Association des commerçants. Le Groupe de la Promotion économique se fera une joie de recevoir ce comité, comme promis, dès que l'assemblée générale de l'association aura formellement voté ses statuts définitifs et désigné ses représentants dans leur ensemble. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : le dossier avance et l'association des commerçants a été constituée. Il précise que l'assemblée générale doit encore avoir lieu. Le président de l'association prendra contact avec la Commune afin de traiter les questions qui restent en suspens.

M^{me} C. Känel, FOR : se dit satisfaite de la réponse du Conseil municipal ainsi que de la création de cette association. Elle félicite les artisans et les commerçants qui se sont mobilisés pour la constituer et leur souhaite plein succès dans la poursuite de leurs actions en faveur de l'animation du commerce local.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

19. Rapport CM en réponse à la motion Les Vert-e-s (S. Mamie) « Carte journalière CFF dégriffée Commune » (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 3 décembre 2025, le Conseil général a pris acte de la réponse du Conseil municipal à la motion des Vert-e-s relative aux cartes journalières CFF dégriffées. Au terme de son analyse, le Conseil municipal a confirmé que le nouveau système de cartes journalières ne répondait ni aux objectifs d'efficacité administrative ni à un soutien équitabie de la population. En substitution, une contre-proposition visant l'introduction d'un mécanisme de subvention pour les abonnements CFF a été adoptée. La directive adoptée le 11 mai 2026 par le Conseil municipal formalise les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle politique publique, avec une entrée en vigueur fixée au 1er juin 2026. La mise en place de la subvention répond à plusieurs objectifs qui sont soutenir financièrement les habitantes et habitants de La Neuveville, favoriser la mobilité durable et les transports

publics, réduire les barrières financières à l'achat d'abonnements et toucher un nombre significativement plus important de bénéficiaires (plus de 40 % de la population concernée). La directive s'applique à toute personne domiciliée dans la commune de La Neuveville, à raison d'une subvention par personne et par année civile. Sont concernés l'abonnement général (AG), le demi-tarif, l'abonnement de parcours ainsi que l'abonnement Junior. Ne sont pas éligibles : Les billets journaliers dégriffés, les titres de transport ponctuels et les cartes multi-jours ou offres temporaires sans caractère d'abonnement. La motion est ainsi exécutée. La directive élaborée par l'exécutif est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2026.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (P. Morand) «Incivilités à la déchetterie» (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : «Dans son postulat déposé le 24 septembre 2025, le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal d'étudier et de trouver un moyen efficace à mettre en place pour décourager les incivilités dans et autour du périmètre de la déchetterie en dehors des horaires d'ouverture. Au début de l'année 2026, le Conseil municipal a mis en place plusieurs mesures visant à lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages de déchets devant la déchetterie, en dehors des heures d'ouverture. Un portail provisoire a été installé, afin de fermer l'accès au parking en dehors des heures d'ouverture et ainsi prévenir les dépôts sauvages. Un panneau indiquant "site sous surveillance" a également été apposé. Cette mesure a permis de réduire le volume de déchets déposés illicitement. Toutefois, des dépôts sauvages continuent d'être constatés de manière régulière. Le Conseil municipal prévoit de remplacer ce portail provisoire par une installation définitive. Si ces incivilités persistent, il envisage également de renforcer la surveillance du site. Une charte a été affichée à l'entrée de la déchetterie. Elle rappelle que l'accès est exclusivement réservé aux habitants de la Commune de La Neuveville. Les usagers sont invités à adopter un comportement respectueux envers le personnel, à respecter les horaires d'ouverture et à déposer uniquement des matériaux propres et triés. Elle précise également que les collaborateurs de la déchetterie sont présents pour accueillir, orienter et conseiller les usagers dans le tri des déchets. Ils peuvent également apporter une aide ponctuelle en cas de besoin et veillent au respect des règles dans un esprit de courtoisie et de respect mutuel. Les collaborateurs de la déchetterie portent des gilets permettant de les identifier facilement. Ceux-ci arborent l'inscription "à votre service, avec respect", rappelant l'importance d'un comportement respectueux envers le personnel. Les mesures mises en place ont fait l'objet d'une publication dans le Courrier de La Neuveville du 24 avril 2026. Le Conseil municipal continuera à évaluer les mesures nécessaires à améliorer la déchetterie de La Neuveville dans le futur.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

21. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PVN (M. Spart) «Une naissance, un arbre»
- Motion PSN (C. Brazier) «Développer un plan canicule renforcé à La Neuveville»
- Postulat PLR (R. Gutrner) «Etude de la mise en place d'un modèle School Nurse dans les écoles de La Neuveville»
- Interpellation PVN (S. Mamie) «Charte des jardins»

Développement :

- Motion PVN (M. Spart) «Une naissance, un arbre»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PSN (C. Brazier) «Développer un plan canicule renforcé à La Neuveville»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (R. Gutrner) «Etude de la mise en place d'un modèle School Nurse dans les écoles de La Neuveville»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (S. Mamie) «Charte des Jardins»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

22. Questions simples et traitement

M^{me} H. Wingo, PSN : «Comment la Municipalité prévoit-elle de rendre visible et de promouvoir auprès de la population l'ouverture du nouveau numéro national de soutien aux victimes de violences domestiques, le 142?»

M. L. Longo, maire : informe que la Commune a commandé cette semaine le matériel d'information relatif à la campagne nationale menée par la Confédération et le Bureau de l'égalité. Celui-ci sera mis à disposition dès le lendemain au guichet de la police administrative afin de promouvoir le nouveau numéro national 142. Ce matériel sera également proposé au CAJ, à l'EJC, dans les écoles ainsi que dans les différentes structures communales. Il précise que la Municipalité ne peut qu'encourager l'ensemble des structures accueillant du public à en faire de même afin de contribuer à la diffusion de cette nouvelle campagne et à la promotion du numéro 142.

M^{me} C. Wingo, PSN : «Suite à la disparition de l'arbre qui offrait une ombre bienvenue entre les bancs près du débarcadère, quelles solutions la Municipalité envisage-t-elle afin de rétablir cet espace ombragé pour les usagers et usagers?»

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique ne pas disposer, à ce stade, des éléments nécessaires pour répondre de manière détaillée à cette question. Il précise qu'une réponse sera apportée lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. A. T. Gutmann, UDC : «Quel est l'état d'avancement du projet de transformation du bâtiment de l'Hôtel Jean-Jacques Rousseau?»

M. L. Longo, maire : informe qu'un nouveau permis de construire a été déposé et que la procédure au niveau communal est en cours. Pour le surplus, il invite à s'adresser directement au propriétaire.

M^{me} R. Gurtner, PLR : «Le Conseil municipal envisage-t-il de renforcer la signalisation et les contrôles effectués par la police ou Securitas afin de remédier au problème de stationnement sauvage, qui est fréquent dans plusieurs petites rues de la commune? Cette situation peut être dangereuse, notamment dans les rues en cul-de-sac, où le passage des services de secours pourrait être rendu difficile.»

M. L. Longo, maire : répond que cette problématique a été abordée l'après-midi même avec la police cantonale, qui a été rendue attentive à la situation. Securitas a également été sensibilisée et devrait effectuer des passages dans les quartiers résidentiels. Au vu du nombre important de véhicules qui stationnent dans la commune durant la période estivale, il comprend les pré-occupations exprimées, notamment en matière d'accessibilité. La police cantonale et Securitas ont ainsi été rendues attentives à la problématique et la situation sera suivie durant l'été.

23. Communications

M. F. Teutsch, Président, PLR : rappelle aux membres du Conseil général de transmettre leurs interventions à la Chancellerie afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Ensuite, il indique : «Ce soir est un moment particulier, puisque nous prenons congé de notre chancelier, M. Vladimir Carbone. Cher Vladimir, pendant près de trente ans, tu as été au service de notre commune. Durant toutes ces années, tu as accompagné les autorités, les conseillers généraux et les citoyens avec professionnalisme, rigueur et une remarquable

connaissance des institutions. Avec discrétion et intelligence, tu as contribué à la qualité de notre démocratie locale. Et il faut bien le reconnaître, il t'est arrivé, à quelques reprises, de devoir taper du poing sur la table au Conseil général pour nous rappeler à l'ordre et faire en sorte que tout se déroule dans les règles de l'art. En tant que Président du Conseil général et premier citoyen de La Neuveville, j'ai l'honneur et le plaisir de te transmettre aujourd'hui la reconnaissance et la gratitude des habitantes et habitants de notre cité. Nous te remercions sincèrement pour ces trente années de fidélité, de disponibilité et de dévouement au service de la collectivité. Au-delà de tes compétences professionnelles, nous garderons le souvenir d'une personne toujours respectueuse, très attentive et profondément attachée à La Neuveville. Nous te souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle étape de vie, avec beaucoup de joie, de santé, de projets et de temps pour toi et tes proches. Cher Vladimir, merci pour tout ce que tu as apporté à notre commune. Merci pour ton engagement. Merci pour ta présence. Et surtout, merci d'avoir contribué, durant toutes ces années, à faire vivre l'esprit de La Neuveville.»

M. V. Carbone, chancelier municipal : indique avoir été heureux d'accompagner le Conseil général durant toutes ces années, de suivre ses débats, de préparer les séances et d'en assurer le suivi. Il relève avoir surtout eu beaucoup de plaisir à servir le Conseil général durant ces 30 années.

M. L. Longo, maire : «Ce soir, nous prenons un moment particulier dans l'ordre du jour de notre Conseil général. Un moment qui n'est pas seulement administratif, ni simplement protocolaire. Un moment qui touche à l'histoire récente de notre commune, à sa mémoire institutionnelle, et surtout à une personne qui a profondément marqué la vie publique de La Neuveville : notre Chancelier, Vladimir Carbone. Vladimir, tu es entré en fonction comme Chancelier le 2 octobre 1995. Ton mandat s'achèvera officiellement le 31 août 2026. Plus de trente ans au service de notre commune : ce n'est pas seulement une carrière, c'est une traversée complète de la vie institutionnelle neuvevilloise. Et lorsque l'on regarde les chiffres, ils parlent d'eux-mêmes. Durant ces années, tu as accompagné 1'118 séances du Conseil municipal, 163 séances du Conseil général, 23 élections dont quatre avec un deuxième tour de scrutin, 122 votations fédérales et cantonales, ainsi que 11 votations communales. Autrement dit, Vladimir, tu as probablement passé plus de soirées en séance que certains d'entre nous n'en ont passé devant un bon film. Et, contrairement à un film, les séances du Conseil général n'ont pas toujours un scénario prévisible, ni une durée raisonnable. Durant toutes ces années, tu as travaillé avec 5 maires à La Neuveville. Tu as accompagné entre 30 et 40 conseillères et conseillers municipaux, environ 250 conseillères et conseillers généraux, ainsi que 250 à 300 collaboratrices et collaborateurs municipaux. Ces chiffres montrent quelque chose d'essentiel : tu n'as pas simplement occupé une fonction. Tu as accompagné des générations d'élus, de collaborateurs, de projets et de décisions. Tu as vu passer des dossiers, des règlements, des budgets, des élections, des votations, des débats passionnés, des débats techniques, des débats nécessaires et aussi quelques débats dont personne ne se souvient très bien pourquoi ils avaient duré si longtemps. La fonction de Chancelier est parfois difficile à résumer. On pourrait dire que le Chancelier est celui qui prépare les séances, suit les décisions, vérifie les procédures, rédige, classe, transmet, rappelle, corrige, coordonne, explique et parfois, soyons honnêtes, remet aussi un peu d'ordre lorsque les autorités politiques ont été trop créatives dans leur manière d'interpréter les délais, les règlements ou les compétences. Le Chancelier est souvent dans l'ombre. Mais sans lui, la lumière institutionnelle vacille assez rapidement. Vladimir, tu as été cette présence discrète (parfois volcanique, comme d'aucun diraient), mais essentielle. Cette présence qui garantit que les choses se fassent correctement. Que les décisions soient prises dans les formes. Que les séances puissent se tenir. Que les dossiers avancent. Que les autorités politiques puissent exercer leur rôle dans un cadre solide. Tu n'as pas été seul et je tiens à remercier toute l'administration qui a été à tes côtés et en particulier Sophie «de l'or en barre» comme tu dis, pour son précieux appui durant plus des 10 dernières années. La Neuveville a beaucoup

changé pendant ton passage parmi nous. Notre cité a évolué, s'est transformée, s'est modernisée. Les attentes de la population ont changé. Les tâches communales se sont complexifiées. Les outils informatiques sont arrivés (sauf certains qui utilisent encore une machine à écrire, véridique) parfois pour simplifier le travail, parfois aussi pour rappeler que le papier avait quelques qualités. Les exigences légales, administratives et politiques se sont multipliées. En 1995, La Neuveville n'était pas la même qu'aujourd'hui, toi non plus. Les habitudes étaient différentes, les outils étaient différents, les dossiers étaient différents. Depuis, notre commune a grandi, elle s'est adaptée, elle a traversé des changements importants, des projets structurants, des débats de fond, des évolutions régionales et institutionnelles, ses réjouissances lors du 700ème, mais aussi ses peines. Dans ce mouvement, tu as été un repère. Les autorités politiques changent, les majorités évoluent, les priorités se redéfinissent, mais l'institution doit tenir. Et toi, tu as largement contribué à cette stabilité. Et c'est précisément parce qu'une institution doit tenir que la passation est si importante. Depuis l'entrée en fonction de Gianpaolo Migliorini, une nouvelle étape s'est ouverte pour notre Chancellerie. Cette transition ne consiste pas seulement à transmettre des dossiers, des classeurs, des échéanciers ou des mots de passe même si, connaissant une administration communale, cela représente déjà une part non négligeable du travail. Elle consiste surtout à transmettre une culture de service public, une connaissance fine de notre commune, un sens des responsabilités et une manière de faire vivre nos institutions avec sérieux, calme et loyauté. Nous attendons de Gianpaolo Migliorini qu'il puisse s'inscrire dans cette continuité, tout en apportant naturellement son regard, son expérience et sa propre manière de conduire la Chancellerie. Nous attendons de lui qu'il poursuive ce travail essentiel de coordination entre le

Conseil municipal, le Conseil général, l'administration et la population. Nous attendons aussi qu'il accompagne la modernisation de notre administration, la simplification de certaines procédures, la bonne préparation des décisions politiques et la solidité institutionnelle dont notre commune a besoin. Et surtout de considérer notre administration comme des partenaires fiables. Notre commune est saine, mais certes perfectible, cependant nous ne devons pas réinventer la roue ni même le Chasselas. Mais nous savons aussi qu'une telle fonction ne se reprend pas en un jour. Une Chancellerie, ce n'est pas uniquement un bureau ou une fonction. C'est un poste de confiance, de précision, de mémoire, de discrétion et parfois aussi de diplomatie. Et dans ce domaine, Vladimir laisse un héritage important. Pour marquer notre reconnaissance, la Commune souhaite lui offrir un cadeau qui ait du sens. Il s'agit d'un tableau représentant le chemin de Ruveau actuellement dans son bureau, à une époque où il n'y avait encore aucune construction. Ce choix n'est pas anodin. Ce tableau nous rappelle que notre commune s'est construite progressivement, pierre après pierre, maison après maison, décision après décision. Il nous montre un paysage d'avant, un paysage plus ouvert, plus silencieux peut-être, et il nous invite à mesurer le chemin parcouru. Le chemin de Ruveau, aujourd'hui, n'est plus celui du tableau. Comme La Neuveville, il a changé. Des constructions sont venues, des familles s'y sont installées, des générations s'y sont croisées. Et quelque part, ce tableau raconte aussi ce que Vladimir a vécu professionnellement : le passage du temps, l'évolution d'une commune, la transformation d'un territoire, mais aussi la permanence d'un attachement profond à un lieu. Je trouve que ce cadeau résume bien ce que nous voulons dire ce soir. Il parle d'histoire, d'ancrage, de fidélité et de transmission. Et puisque ce tableau se trouve aujourd'hui dans ce bureau, il accompagne

déjà cette période de transition, comme un rappel discret du chemin parcouru, de l'évolution de notre commune et de l'attachement profond qui le lie à La Neuveville. Cher Vladimir, au nom du Conseil municipal, au nom de la Commune de La Neuveville, et je crois pouvoir le dire aussi au nom de la population représentée par le Conseil général ce soir, je tiens à t'adresser nos plus sincères remerciements. Merci pour ton engagement constant. Merci pour ta loyauté envers notre commune. Merci pour ton sens des responsabilités. Merci pour ta patience avec les autorités politiques, patience qui, dans une commune, relève parfois presque d'une compétence professionnelle à part entière. Merci pour ta mémoire, tes conseils, ta précision et ton attachement à La Neuveville. Ton départ marque une transition importante. Mais une transition réussie, c'est aussi le signe que le travail a été fait sérieusement, que les bases sont solides, et que la commune peut continuer à avancer. J'espère que l'avenir me donnera raison. A Gianpaolo, nous souhaitons plein succès dans cette nouvelle responsabilité. Il pourra compter sur la confiance des autorités, sur l'appui de l'administration et, j'en suis convaincu, sur l'héritage solide que Vladimir lui transmet aujourd'hui. Cher Vladimir, nous te souhaitons une retraite heureuse, sereine, active, et surtout à ton image : bien organisée, mais avec un peu plus de liberté dans l'ordre du jour. Au nom de La Neuveville : Merci. »

M. V. Carbone, chancelier municipal : remercie chaleureusement le Conseil municipal pour ce présent et le discours de M. Longo.

La séance est levée à 20h35.

Au nom du Conseil Général

Le président

F. Teutsch

L'adjointe au chancelier

S. Wahlen



Conseil général du 24 juin 2026

Motion

Une naissance, un arbre

Résumé

Le Conseil municipal est chargé, en collaboration avec la Bourgeoisie de La Neuveville, de mettre sur pied l'action « une naissance, un arbre ». Il s'agit de planter, chaque année, le même nombre d'arbres que celui des naissances enregistrées sur le territoire neuvevillois au cours de l'année écoulée. Une parcelle est définie pour réaliser cette action à laquelle les familles concernées sont conviées lors d'un moment de partage en forêt pour planter l'arbre de leur enfant.

Développement

Les arbres jouent un rôle prépondérant dans la régulation climatique. Ils stockent le carbone dans leur bois, leurs feuilles et les sols. Ils participent à la régulation thermique, à la filtration et à la qualité de l'air. Ils protègent les sols de l'érosion et permettent à l'eau de s'y infiltrer. Les essences locales favorisent également le développement de la biodiversité. Soutenir la plantation d'arbres dans la commune apporte donc de nombreux bénéfices pour la nature.

Planter un arbre sur le territoire neuvevillois pour chaque naissance est une action symbolique qui permet non seulement de faire du bien au climat, mais qui permet surtout de sensibiliser la population – particulièrement les enfants et leurs parents – à l'importance de la nature et au rôle important des forêts.

Le Conseil municipal est donc chargé d'organiser une fois par année l'action « une naissance, un arbre ». Lors d'une journée conviviale et encadrée par un ou une spécialiste forestière, parents et enfants sont invités à se rendre en forêt afin d'y planter un arbre pour marquer la naissance de leur enfant. Ce moment de convivialité tisse aussi un lien spécial et durable dans le temps entre les familles et la Commune. L'arbre offert à l'enfant trônera durant des dizaines d'années dans les forêts neuvevilloises.

L'action « une naissance, un arbre » est menée avec succès depuis plus de 20 ans dans de nombreuses villes suisses comme Neuchâtel, Lausanne, Fribourg, Le Locle ou, plus près d'ici, dans la commune d'Orvin.

Pour les VERT-E-S La Neuveville
Marjorie Spart

Municipalité de La Neuveville									
Reçu	22 JUN 2026								
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM					



PLR Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général
CH-2520 La Neuveville



Conseil général du 24.6.2026

Postulat

Étude de la mise en place d'un modèle « School Nurse » dans les écoles de La Neuveville

Introduction

Le Conseil municipal est demandé d'étudier l'introduction d'un modèle d'infirmier scolaire dans les écoles de La Neuveville et de présenter au Conseil général un rapport sur sa faisabilité, ses coûts et ses bénéfices potentiels.

Développement

Le Jura bernois est confronté, comme de nombreuses régions périphériques, à une pénurie croissante de médecins de famille et de médecins scolaires. Cette évolution rend de plus en plus difficile le maintien à long terme des prestations médicales scolaires obligatoires. Conscient de cette situation, le canton de Berne a adopté une révision complète de l'Ordonnance sur le service médical scolaire, qui entre en vigueur le 1er août 2026. Cette révision offre aux communes davantage de flexibilité dans l'organisation du service médical scolaire et autorise notamment la délégation de certaines tâches à des professionnels de la santé disposant d'une formation en soins infirmiers, sous supervision médicale. Pour une commune comme La Neuveville, un tel dispositif pourrait présenter plusieurs avantages :

1. garantir durablement les prestations du service médical scolaire malgré la pénurie de médecins ;
2. décharger les médecins de famille et les médecins scolaires ;
3. offrir un accompagnement plus rapide et plus proche des élèves et des familles ;
4. renforcer la prévention et la promotion de la santé à l'école ;
5. permettre à moyen terme une meilleure maîtrise des coûts de santé et des coûts liés au service médical scolaire.

Compte tenu des nouvelles possibilités offertes par la législation cantonale dès le 1er août 2026 et des défis particuliers auxquels le Jura bernois est confronté en matière d'accès aux soins, il apparaît opportun que la commune de La Neuveville examine sans attendre l'intérêt d'un tel modèle.

Le Conseil municipal est dès lors invité à évaluer les modalités d'introduction d'une « School Nurse », seule ou en collaboration avec d'autres communes du Jura bernois, et à en présenter les implications organisationnelles et financières.

Pour le PLRLN

Rebekka Gurtner



Municipalité de La Neuveville									
Reçu	22 JUN 2026								
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM					

Séance du Conseil Général du 24 juin 2026
Parti Socialiste de La Neuveville



Motion :

Développer un plan canicule renforcé à La Neuveville

Introduction

Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et s'intensifient. Ces derniers jours, des températures comprises entre 32 et 37 degrés ont été enregistrées durant plusieurs jours consécutifs à La Neuveville, parfois alors même que les écoles étaient encore en activité. De tels épisodes de chaleur sont amenés à se répéter dans les prochaines années.

Ces situations représentent un risque particulier pour les populations les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques ainsi que les personnes isolées.

Face à cette évolution prévisible du climat, il apparaît nécessaire que la Commune se dote d'une stratégie renforcée, cohérente et anticipée afin de protéger sa population et d'adapter progressivement ses infrastructures et ses espaces publics.

Demande

Par la présente motion, le Parti Socialiste de La Neuveville demande d'élaborer un plan pour renforcer la mise en oeuvre au niveau communal du plan canicule cantonal, comprenant notamment :

- l'identification des populations particulièrement vulnérables et des mesures d'information qui leur sont destinées.
- la mise en place d'une stratégie de communication et d'alerte lors des épisodes de chaleur extrême.
- l'inventaire et la mise en valeur des locaux et espaces frais accessibles à la population et aux écoles.
- l'étude de dispositifs d'accueil temporaires dans des lieux climatiquement adaptés lors des périodes critiques.
- l'évaluation des aménagements permettant d'améliorer le confort thermique dans l'espace public, notamment par la végétalisation, la plantation d'arbres d'ombrage, la désimperméabilisation des sols et d'autres techniques adaptées.
- le renforcement de la sensibilisation de la population aux comportements de prévention en période de canicule.
- Recensement des acteurs impliqués et clarification des rôles (SMAD, municipalité, bénévoles,...)
- l'examen de mesures de formation, de cours samaritains ou de premiers secours permettant aux actrices et aux acteurs locaux, ainsi qu'aux bénévoles des manifestations de mieux répondre aux situations liées aux fortes chaleurs
- L'achat de matériel climatisant mobile à utiliser uniquement en cas de conditions de travail extrêmes dans les classes d'école pour les plus jeunes.
- toute autre mesure que la Municipalité jugera pertinente pour renforcer la résilience de la commune face aux épisodes caniculaires.

Ce plan devra permettre à la Commune d'anticiper les événements extrêmes plutôt que d'agir dans l'urgence, et de développer progressivement une politique d'adaptation aux changements climatiques au bénéfice de l'ensemble de la population.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville,

Caroline Brazier

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		22 JUIN 2026							
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM					

Conseil Général du 24 juin 2026



Municipalité de La Neuveville									
Reçu		22 JUIN 2026							
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM					

Interpellation :

Charte des Jardins

Résumé :

Le terrain au nord du Jardin communautaire a été fauché, quelles en sont les raisons et quelles mesures actuelles sont prises par la commune pour respecter les objectifs de la Charte des Jardins ?

Développement :

En 2011, le Conseil municipal proposait avec succès au Conseil Général d'accepter l'adhésion de la Commune à la « Charte des jardins », un engagement moral visant à promouvoir la biodiversité locale. Cette démarche répondait notamment à la raréfaction des habitats naturels due à l'urbanisation, à la fragmentation des parcelles ainsi qu'à certaines pratiques telles que l'usage de pesticides ou l'éclairage nocturne excessif. Cette charte préconise un ensemble de bonnes pratiques, parmi lesquelles : privilégier les espèces indigènes, limiter les traitements chimiques, créer des abris naturels, réduire l'éclairage nocturne et laisser se développer certaines zones en prairie afin de favoriser la petite faune.

Notamment, pendant quelques temps, une prairie fleurie a vu le jour au nord du jardin communautaire.

Or, ce terrain a été fauché à deux reprises déjà cette année. Pour quelles raisons cette gestion a-t-elle été modifiée ?

Cette situation est d'autant plus regrettable que l'association « Beau et Sauvage », qui développe actuellement un corridor à papillons au départ de Chiètres/Kerzers en passant par la région du lac de Bienne, mène cette année une campagne spécifique à La Neuveville pour encourager les prairies fleuries dans les jardins.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si le Conseil municipal pourrait préciser au Conseil Général quelles mesures sont aujourd'hui mises en oeuvre dans notre commune afin de répondre au mieux aux objectifs de la Charte

Pour le parti des VERT.E.S

Sabine Mamie



**Nous, les aveugles,
voyons autrement.
Par ex. avec les mains.**

L'autonomie au quotidien,
aussi grâce à vos dons : ucba.ch/dons

UCBAVEUGLES
Union centrale suisse pour
le bien des aveugles

**Plateau de Diesse**

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudiedesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudiedesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudiedesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**

Stationnements du 3^e trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h et 12h
Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30
Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

12 septembre, 26 septembre
L'administration communale

EMPLOI - 2 OFFRES

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère de l'agriculture de la Commune Mixte de Plateau de Diesse suite au départ de l'un de ses collaborateurs, pour le 1^{er} mai 2027 et pour une durée déterminée de six mois renouvelables,

SON BERGER DE LA BERGERIE DU BAS

Mont Sujet, Lamboing

Champs d'activités

- Soins et contrôle sanitaire du bétail estivé
- Soins et entretien des pâturages ainsi que des bâtiments et des étables

- Entretien des clôtures
- Alimentation en eau et en fourrage du bétail
- Rentrer les récoltes
- Relever les compteurs d'eau

Profil souhaité

- Titulaire d'un CFC dans le domaine de l'agriculture ou formation équivalente
- Expérience dans les domaines précités
- Habitation sur le domaine et possibilités de petite restauration
- Permis de conduire pour véhicules automobiles légers
- Maîtrise d'un tracteur

Le contrat est conclu pour une durée de six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, mais renouvelable d'année en année.

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à:

Commune Mixte de Plateau de Diesse
M^{me} Florence Jeanneret-Grosjean
Présidente de la commission des pâturages
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 30 septembre 2026

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 315 70 70 ou directement auprès de M^{me} Florence Jeanneret, responsable du dicastère concerné (078 732 48 16).

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudiedesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère des finances de la Commune Mixte de Plateau de Diesse cherche, à s'attacher les services d'une personne dynamique dès le 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir et pour une durée indéterminée qui sera sa son

COLLABORATRICE. TEUR AUX FINANCES
(80-100%)

Champs d'activités

- Enregistrement régulier d'écritures comptables
- Facturation aux débiteurs
- Traitement des factures créanciers et contrôle des pièces justificatives
- Gestion des débiteurs et du contentieux
- Gestion des locations des bâtiments communaux
- Traitement des données fiscales du registre cantonal des impôts
- Suppléance de l'administratrice des finances

Ce que nous attendons de vous

- Formation commerciale achevée (CFC de commerce, ou titre supérieur ou équivalent)
- Disposée à suivre la formation de cadre en administration communale (un plus)
- Expérience dans le domaine de la comptabilité et/ou de la finance (MCH2, un atout)
- Autonomie dans la gestion des problèmes, excellente coordination technique et bonnes capacités de communication
- Intérêt marqué pour les chiffres et la gestion
- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- (l'allemand est un atout)
- Rigueur et polyvalence

- Esprit de synthèse, polyvalence
- Sens des responsabilités et capacité d'adaptation

Ce que nous vous offrons

- Un poste passionnant qui offre de véritables perspectives d'avenir
- Des responsabilités au sein d'une équipe dynamique et motivée à même de relever les défis du futur
- Possibilité de se former en continu et un accent particulier mis sur le développement personnel
- La possibilité d'œuvrer pour des projets concrets transversaux au service de la population
- Flexibilité dans l'organisation personnelle

Classe de traitement: 11 sur l'échelle communale

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir

Plateau de Diesse c'est...

- Une commune à taille humaine de 2202 habitants et d'une trentaine de collaborateurs
- Proche des grands centres urbains de Bienne et Neuchâtel
- Des infrastructures modernes et un environnement bureautique efficient
- Des conditions sociales avantageuses

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, avec lettre de motivation, CV, copies de certificats et prétention de salaire,

jusqu'au 30 septembre 2026

adressée au responsable des ressources humaines, M. Daniel Hanser, La Chaîne 2, 2515 Prêles

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès d'Anne-Sophie Hirt, administratrice des finances, au 032 315 70 70

Avis de construction

Requérant: M. Michael Bourquin, Route de Lamboing 38, 2517 Diesse

Auteur du projet: Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaire foncier: M. Michael Bourquin, Diesse

Projet: Construction de 3 garages accessibles depuis la route cantonale et d'un atelier au rez-inférieur accessible par une rampe, parcelle N° 2170, Route de Lamboing 38, village de Diesse
Zone: mixte B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 septembre au 4 octobre 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 4 septembre 2026

Secrétariat communal

Le Sagex peut être déposé à la déchetterie

Le Conseil communal rappelle aux usagers que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé gratuitement à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

Le Conseil communal

Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes:

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 13 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.00/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Fermeture à la circulation – Chemins des Saigneules et des artisans à Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population qu'en raison de contraintes techniques liées au chantier en cours et pour des raisons de sécurité, les accès suivants seront fermés à la circulation:

- le chemin des Saigneules;
- le chemin des Artisans depuis la route cantonale (Route de Diesse).

Cette fermeture prendra effet dès le jeudi 20 août 2026 et jusqu'à nouvel avis.

Les usagers de la route sont priés de respecter la signalisation mise en place et d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Nous remercions la population et les usagers concernés de leur compréhension.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Sortie annuelle des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Tous les aînés de la commune sont invités à la sortie annuelle qui aura lieu:

Mercredi 9 septembre 2026 Rendez-vous à 9h00 au Bâttoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de vous inscrire **jusqu'au vendredi 4 Septembre 2026 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de Juillet et Août.

La commission des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Votations fédérales & cantonales - Dimanche 27 septembre 2026

Il est possible de venir voter au bureau de vote à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 27 septembre de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Frédéric Racine

Secrétaire: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote – Dimanche 27 septembre 2026

Membres: M. Sébastien Liechti

M^{me} Sandrine Monney

Suppléante: M^{me} Virginie Moser

Bureau de dépouillement

Dimanche 27 septembre 2026

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi

M. Giulio Caccioppoli

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M^{me} Camille Miazza

M. Charles Oppliger

M. Christophe Oriella

L'administration communale

Accès provisoire au magasin Landi de Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population qu'en raison des travaux

sur la Route de Diesse, l'accès au magasin Landi se fera exclusivement via le chemin des Saigneules, l'accès depuis la route cantonale étant fermé.

Cela prendra effet dès le lundi 7 septembre et jusqu'au vendredi 23 octobre 2026.

Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place et d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Nous remercions la population et les usagers concernés de leur compréhension.

Commune mixte de Plateau de Diesse



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Ordonnance sur les tarifs électriques 2027

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998.

Lors de sa séance 18 août 2026, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs électriques pour 2027. Cette ordonnance entrera en vigueur le 01.01.2027, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur www.nods.ch, rubrique Officiel / règlement.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

Élimination des petites bouteilles de gaz

Notre partenaire dans l'élimination des déchets ménagers nous fait part d'une problématique croissante dans le traitement des déchets ménagers: L'augmentation significative de petites bouteilles de gaz jetées avec les déchets résiduels, les encombrants ou les recyclables.

Ces bouteilles, vraisemblablement issues d'activités de camping ou de grillades, ne sont généralement jamais totalement vides.

Lorsqu'elles se retrouvent dans nos fours, elles explosent et peuvent donc endommager gravement les installations, provoquer des arrêts de production et, surtout, mettre en danger nos collaborateurs.

Ces incidents ont des répercussions directes, tant en termes de sécurité que de coûts de maintenance, avec à terme un impact financier inévitable pour les communes et leurs habitants.

Nous prions donc chaque citoyenne et citoyen d'observer ce qui suit:

Les petites bouteilles de gaz – même vides – sont considérées comme des déchets spéciaux et doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Ces bouteilles ne doivent JAMAIS être jetées:

- dans les sacs taxés,
- avec les encombrants,
- ni avec les déchets recyclables.

Nous vous remercions pour votre coopération.

Administration communale de Nods

Fête villageoise – MERCI

La fête est terminée, mais les beaux souvenirs perdurent. Le Conseil communal remercie du fond du cœur toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la réussite de cette magnifique édition 2026 de notre fête de village.

Grâce à l'engagement sans faille du comité d'organisation, des bénévoles, des employés communaux, au soutien de généreux sponsors, à l'implication des sociétés locales, artisans et surtout à la présence de nombreux habitants et visiteurs, notre village a vécu des moments précieux de rencontre, de joie et de partage.

Merci à chacune et chacun pour votre enthousiasme et votre bonne humeur. C'est grâce à vous que cette fête restera gravée dans nos cœurs.

Conseil communal

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec la vapko

Tous les lundis du 7 septembre au 26 octobre 2026 de 18h30 à 19h30

SAUF LE LUNDI 12 OCTOBRE 2026

A l'Office du Tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville
Gratuit et sans rendez-vous

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous référer au site de la Vapko (association suisse des organes officiels de contrôle des champignons) sur www.vapko.ch ou auprès de Mme Gaëlle Monnat au 079 546 55 73.

Commune mixte de Nods

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici fin septembre 2026

Administration communale

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

4 et 5 septembre 2026

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

Rappel important: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Adresses utiles**SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD)
LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE**

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du:
Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Samedi et dimanche: 9h à 15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda**MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE**

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: *Sammeln | collectionner*

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h

www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE**MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,**

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignièrès dans l'Agenda du Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi	18.09.26	20h	Yumi Ito
Vendredi	02.10.26	20h	Les Sissi's
Samedi	10.10.26	20h	Yves Jamait
Samedi	17.10.26	20h	Sim's
Samedi	31.10.26	20h	Y.Provenzano
Dimanche	01.11.26	17h	Fête de la Sorcière
Samedi	14.11.26	20h	Jazz de Cortailod
Samedi	21.11.26	20h	Sandra Azenha
Dimanche	29.11.26	17h	Cie de la Marelle
Ve 11 – Sa	12.12.26	20h	Brigitte Rosset
Vendredi	18.12.26	20h	Saveurs du Sud
Samedi	09.01.27	20h	Benoit Dorémus
Vendredi	15.01.27	20h	Troupe de Rive
Dimanche	17.01.27	17h	Troupe de Rive
Ve 29 – Sa	30.01.26	20h	Spectacle Devos
Samedi	06.02.27	20h	La Bête à 3 Têtes
Vendredi	12.02.27	20h	Larissa Baumann
Vendredi	19.02.27	20h	Chœur de France

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier

Au cœur de la tempête.
L'Évêché de Bâle
dans les Guerres de Bourgogne



Conférence publique, entrée libre
par Loïc Chollet,
conservateur adjoint au Musée
de St-Imier, auteur du livre illustré
"Les Guerres de Bourgogne et la Suisse"

Le 17 septembre 2026 à 19h00
au Centre de culture et loisirs,
Rue d'la Zouc 6 à St-Imier

Organisée par JBB Histoire, le Groupe d'Histoire du Jura bernois et de Bienne
En collaboration avec le Musée de St-Imier et le Centre de culture et loisirs de St-Imier

20 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 6 septembre

10h, culte d'accueil de la pasteure Vanessa Lagier à la Blanche Eglise «Devenir petit pour faire grandir» avec Sainte Cène
Textes bibliques: 1 Thessaloniens 5, 16 à 24
Matthieu 18, 1 à 5 et 10 à 14
Chants: 36/22, 24, 47/07, 62/42, 45/24 Organiste: Jean-Luc Thellin

Mardi 8 septembre

19h30, battoir de Diesse, Conférence Vibration avec Mme Ada Marra, entrée libre avec collecte

Mercredi 9 septembre

10h, groupe de prière à la salle Schwander
13h, pour les 6 à 12 ans, «les théopopettes» inscriptions auprès de la catéchèse.
14h30, chant à la Maison de paroisse

Vendredi 11 septembre

10h, culte à Mon Repos, ouvert à toutes et tous
19h, devant le secrétariat, début des animations pour la Fête du Vin avec nos zones Chill & Quiz.

Samedi 12 septembre

Entre 12h et 15h, activité pour les enfants «Viens presser ton raisin!»
De 14h30 à 17h, activité Mario Kart pour les ados

Dimanche 13 septembre

10h, devant le secrétariat, méditation et café-croissant avec la pasteure Vanessa Lagier

Autres cultes du mois

Dimanche 20 septembre, 10h, au home Mon Repos, célébration œcuménique du Jeûne fédéral et dimanche 27 septembre, 10h, culte à Nods.

Art Café

De septembre à novembre au secrétariat de la paroisse, exposition de photos des domaines viticoles de La Neuveville

A votre service

Vanessa Lagier, pasteure, 076 693 50 33
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 6. September

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfrn. Ina Murbach sowie Johannes Göddemeyer (Gesang) und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst

4. bis 6. September: Pfrn. Hulda Gerber (032 315 11 09)

7. bis 20. September: Pfrn. Corinne Kurz (079 289 85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 6 septembre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 13 septembre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 20 septembre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 27 septembre 2026, 10h,
messe / confirmations

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Célébrations et événements spéciaux

Vendredi 4 septembre 2026, 18h
messe / rosaire Au cœur immaculé de Marie (fr/pt)
crypte, Ste-Marie, Bienne. (Dès 17h, adoration devant le St-Sacrement et confessions)

Samedi 19 septembre 2026, 10h
confession des confirmands
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Catéchèse

Et si j'inscrivais mon enfant, mon jeune au caté ou éveillé à la foi en catéchèse?

Après les vacances d'été, nous proposerons des parcours de caté, d'animation jeunesse pour tous les âges, à Bienne et à La Neuveville
Vos enfants, jeunes, cherchent des réponses et vous souhaiteriez qu'ils découvrent les richesses de la Foi? Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre à vivre en chrétien: tout cela, votre enfant, jeune, peut le vivre au caté, dans une relation de confiance.

Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour. Bienvenue à chacune et chacun, quel que soit l'âge de votre enfant ou de votre jeune.

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Claudine Brumann, 032 328 19 25

claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Sortie des aînés: sur les pas de saint Nicolas de Flüe

Un beau programme attend les aînés de notre Unité pastorale! Cette année, nous partirons à la découverte de Sachseln, sur les pas de saint Nicolas de Flüe et de Dorothee Wyss, dans un esprit de fraternité, de découverte et de ressourcement.

Les aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse partiront le mercredi **16 septembre 2026**. Départ à 07.30 de La Neuveville, devant la poste, et retour prévu aux alentours de 19.00. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au **9 septembre** auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francoophone@kathbielbienne.ch.

Programme de la sortie des aînés:

- Pause café-croissant en cours de route
- 11h: découverte et visite de l'église paroissiale et de pèlerinage Saint-Théodule, qui abrite le tombeau de saint Nicolas de Flüe
- 12.30: repas au monastère de Bethanien
- 15h: découverte du Lumeum – Niklaus & Dorothee Alive, une expérience immersive à 360° qui fait revivre l'histoire de Nicolas de Flüe et de Dorothee Wyss à travers la lumière, le son et l'image
- 16.45: départ pour le retour dans nos foyers respectif.

Prix: 50 CHF par personne, 90 CHF par couple, à payer directement dans le car.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Course de la Solidarité

Un grand merci pour le magnifique élan de solidarité, grâce à vous, cette 15^e édition a été une belle réussite. Classement et photos: www.coursedelasolidarite.ch

Café-Contact

Reprise des rencontres du Café-Contact, le vendredi 4 septembre, 14h00-16h30, rencontre suivante, vendredi 9 octobre

Dimanche 6 septembre

Culte à Diesse, 10h00, service de voiture (voir ci-dessous)

Conférence Vibration avec Ada Marra

Mardi 8 septembre, 19h30, Battoir de Diesse, rencontre interactive avec Ada Marra autour de l'engagement et du vivre-ensemble. Engagée pendant 18 années au Conseil national, Ada Marra est aujourd'hui aumônière en Hôpital. Entrée libre, collecte

Culte avec la participation des agriculteurs

Dimanche du Jeûne Fédéral 20 septembre, 10h00, Diesse, culte avec la participation d'agriculteurs du Plateau, mieux connaître leur travail, leurs motivations, leurs difficultés, la foi qui les animent. Le culte sera suivi d'un brunch simple

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 6 septembre

Culte à Diesse à 10h
Culte à La Neuveville à 10h. Accueil de Vanessa Lagier, nouvelle pasteure titulaire.

Vendredi 11 septembre

Karao'culte à Nods à 19h. Apéritif

Aînés

Mardi 8 septembre à 14h à la maison de paroisse de Nods avec les conteuses du Vully. Collation.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Pas besoin d'être
irréprochable pour
protéger le climat.

Acheter moins d'articles neufs,
c'est déjà bien.



En savoir plus et faire un don

